





Sous l'impulsion de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, le Gouvernement Princier agit en faveur d'un développement durable de la Principauté en portant ses actions sur la conservation de la biodiversité, la préservation des ressources, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une politique en faveur d'une ville durable.

La politique du Gouvernement en faveur du développement durable s'appuie ainsi sur quatre piliers : la gestion du patrimoine naturel et la protection de la biodiversité ; la mise en œuvre du Plan Energie Climat ; les actions en faveur d'une ville durable ; la mobilisation de l'Etat et de la communauté monégasque, avec en premier lieu la mobilisation de l'Administration à travers la démarche écoresponsable.



DE MONACO À TROMSO

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a participé à la 9e "Arctic Frontiers Conference" les 18 et 19 janvier derniers à Tromso (Norvège) qui réunissait plus de 1 800 participants.

Lors de la session plénière d'ouverture, S.A.S. le Prince Souverain a souligné que la protection de l'Arctique représente un enjeu mondial compte tenu de son rôle majeur dans les équilibres, notamment climatiques, de la Planète.

Le déplacement du Prince Souverain à Tromso s'est conclu par la visite du Musée d'Histoire Polaire, qui retrace les grandes découvertes en Arctique auxquelles Son Trisaïeul, le Prince Albert Ier de Monaco, a activement contribué au siècle dernier.

DÉCERNE LE PRIX 2015 DU PRINCE POUR LA PHILANTHROPIE INNOVANTE À AMITABH SHAH DE YUVA UNSTOPPABLE

Le Prix du Prince pour la Philanthropie innovante 2015 a été décerné au Yacht Club de Monaco à M. Amitabh Shah, de YUVA Unstoppable. Cette organisation à but non lucratif basée en Inde encourage les actes de bienveillance chez les jeunes, en les incitant à faire du bénévolat deux heures par semaine. Les bénévoles de YUVA et les entreprises partenaires améliorent des infrastructures scolaires, participent à l'alphabétisation numérique et lancent des campagnes de sensibilisation à la circulation et sur la propreté, et ce à travers tout le pays. Au cours des neuf dernières années, plus de 100 000 jeunes ont été mobilisés dans 30 villes, au profit de plus de 240 000 personnes.



- 1 S.A.S. le Prince Albert II de Monaco récompensant M. Amitabh Shah, de YUVA Unstoppable, pour ses actions de philanthropie innovante
- 2 S.A.S. le Prince Albert II de Monaco à la tribune de l'Arctic Frontiers Conference ©Pernille Ingebrigtsen, Arctic Frontiers 2015
- 3 S.A.S. le Prince Albert II de Monaco entouré par les pilotes Bertrand Piccard, Initiateur et Président, et André Borschberg, cofondateur et CEO, de Solar Impulse ©Charly Gallo
- 4 S.A.S. le Prince Albert II de Monaco à la clôture de la conférence plastique en Méditerranée avec les intervenants ©FPA2

■ MONACO AU CŒUR DU PREMIER VOL SOLAIRE AUTOUR DU MONDE

Le 10 février 2015 a été inauguré le Monaco Control Center (MCC) de la tentative du premier vol solaire autour du monde de Solar Impulse, projet initié par les pilotes M. Bertrand Piccard, Initiateur et Président, et M. André Borschberg, cofondateur et CEO, de Solar Impulse.

Fort de l'engagement personnel de S.A.S. le Prince Souverain et de l'exemplarité de Monaco en matière de développement durable et de promotion des énergies renouvelables, le Gouvernement Princier a décidé de soutenir, aux côtés de la Fondation Prince Albert II de Monaco, l'initiative Solar Impulse, en accueillant le centre de contrôle de mission, le MCC, sur le territoire monégasque, durant l'intégralité du tour du monde au sein du Centre de Congrès Auditorium Rainier III.

Le voyage de Solar Impulse 2 représente une tentative unique dans l'histoire des tours du monde : une façon pour les partenaires de cette exploration, de démontrer comment l'esprit d'innovation ainsi que les technologies propres peuvent changer le monde. Il s'agit ainsi, au travers de cette aventure, de promouvoir des solutions techniques novatrices afin de combattre les changements climatiques et de soutenir les gouvernements dans leur volonté de mettre en place des politiques énergétiques plus ambitieuses.

■ CONFÉRENCE - PLASTIOUE EN MÉDITERRANÉE: AU-DELÀ DU CONSTAT. **OUELLES SOLUTIONS?**

Un panel d'acteurs concernés par la pollution plastique en mer s'est réuni à Monaco les 10 et 11 mars 2015. Après avoir dressé un état des lieux de la pollution plastique en mer Méditerranée, des actions concrètes pour lutter contre cette problématique ont émergé. Ces débats fructueux ont permis de formuler la « Déclaration de Monaco, pour agir contre la pollution plastique en Méditerranée» qui lance une dynamique en annonçant notamment la création de la Task Force «Beyond Plastic Med» soutenue par S.A.S le Prince Albert II de Monaco.



- 5 S.A.S. le Prince Albert II de Monaco lors de l'ouverture du Forum avec Mme Park Geun-Hye, première femme Présidente dans l'histoire de la Corée du Sud ©ENebinger/Palais Princier
- 6 S.A.S. le Prince Albert II de Monaco à la tribune, lors de la cérémonie des Peter Benchley Ocean Awards ©FPA2
- 7 S.A.S. le Prince Albert II de Monaco entouré par Le Professeur Klaus Töpfer, ancien Ministre Fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité Nucléaire et Monsieur Sven Plöger, météorologue renommé en Allemagne, lors de la conférence sur les changements climatiques de Sylt ©F. Nebinger
- 8 S.A.S. le Prince Albert II de Monaco en compagnie de M. François Hollande, Président de la République Française lors de la MEDCOP21, sommet méditerranéen contre le réchauffement climatique ©Palais Princier





S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a participé au 7^{ème} Forum International de l'Eau de Daegu (Corée du Sud), qui a rassemblé décideurs politiques, ONG, Scientifiques, et Industriels, afin de discuter de l'accès de cette ressource au plus grand nombre, face aux problématiques de pollution, d'accroissement de la population et de tensions géo-politiques.

Aujourd'hui dans le monde, près de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à une eau potable et assainie. S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, dans le cadre de Sa Fondation a suivi des sessions sur des sujets aussi variés que le traitement des eaux usées et réutilisables, ou encore l'utilisation et la captation des eaux de montagne. 7 Chefs d'Etat ont assisté à ce forum qui a donné lieu à des échanges bilatéraux. S.A.S. le Prince Souverain a rencontré, lors de l'ouverture du Forum, Mme Park Geun-Hye, première femme Présidente dans l'histoire de la Corée du Sud. L'audience a porté sur la gestion des ressources en eau, mais aussi sur l'économie avec un possible rapprochement entre la Chambre de

développement économique (désormais Monaco Economic Board) de Monaco et la Chambre de Commerce de ce pays. S.A.S. le Prince Souverain a poursuivi Ses entretiens bilatéraux avec le Président du Turkménistan M. G. Berdimuhamedow.

■ S.A.S LE PRINCE ALBERT II DE MONACO RÉCOMPENSÉ LORS DE LA CÉRÉMONIE DES PETER BENCHLEY OCEAN AWARDS 2015

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a reçu le Prix « Award for Excellence in National Stewarship » le jeudi 14 mai 2015, à la Carnegie Institution for Science de Washington (Etats-Unis) dans le cadre de la cérémonie de remise des prix de l'édition 2015 des Peter Benchley Ocean Awards.

Les Benchley Awards, souvent considérés comme les « Oscars » de la mer, récompensent depuis 2004 des personnalités ayant particulièrement œuvré à la préservation des océans dans les domaines politique, scientifique et médiatique.

Dans Son allocution, S.A.S. le Prince Souverain a souligné que : « Tous ensemble, nous pouvons changer

les choses, permettre à l'humanité, tant qu'il en est encore temps, de ne pas dégrader irrémédiablement les océans. Tous ensemble, nous pouvons inventer un nouveau modèle de croissance, qui saura reconnaître, préserver et valoriser l'extraordinaire richesse des océans. ».

A l'occasion de ce déplacement, S.A.S. le Prince Souverain a également participé, au siège de National Geographic à Washington, au forum « The Ocean in 2050 » consacré à la gouvernance des océans, aux côtés de nombreuses personnalités, parmi lesquelles le vice-amiral Charles D. Michel, représentant l'U.S. Coast Guard, le Dr Sylvia Earle et le Dr Enric Sala, explorateurs auprès de National Geographic.

■ SOMMET MÉDITERRANÉEN CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco S'est rendu le 4 juin 2015 au MEDCOP21, sommet méditerranéen contre le réchauffement climatique, à Marseille, inauguré par le Président de la République Française, M. François Hollande.

Ce sommet visait à préparer celui de Paris sur le climat : la COP21, du mois de décembre 2015, mais d'évoquer surtout les conséquences, économique, sociale et sanitaire déjà observées dans cette région.

Le 29 mai 2015, la branche allemande de la Fondation Prince Albert II de Monaco a organisé sur l'Ile de Sylt, la plus septentrionale des îles allemandes, une conférence sur les changements climatiques et leur impact sur le niveau de la mer, ponctuée par l'intervention de deux experts : Le Pr. Klaus Töpfer, ancien Ministre Fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité Nucléaire, qui a présenté et animé la conférence, et M. Sven Plöger, météorologue renommé en Allemagne, qui a présenté un exposé à la fois éclairé et ludique.

Lors de Son allocution d'ouverture, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a souligné qu' « alors que 40 % de la population mondiale vit à moins de 60 kilomètres des côtes, alors que l'on y trouve déjà huit des dix



agglomérations les plus importantes de la Planète, alors que près de 80% des échanges transcontinentaux se font par voie maritime, alors que le développement des ressources marines est plus que jamais nécessaire pour répondre aux besoins d'une population mondiale croissante, les océans constituent plus que jamais un enjeu global ».

S.É.M. Bernard Fautrier, Vice-président et Administrateur Délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco, a clôturé la conférence en présentant les actions de terrain réalisées par la Fondation afin d'atténuer et/ou s'adapter aux effets des changements climatiques et favoriser le développement des énergies renouvelables.

■ JOURNÉE MONDIALE DE L'OCÉANÀ L'UNESCO

La Principauté de Monaco a pris une part active dans la célébration de la Journée Mondiale de l'Océan des Nations Unies. La Délégation Permanente de Monaco auprès de l'UNESCO s'est associée en effet avec la Commission Océanographique Intergouvernementale de l'UNESCO, la Plateforme Océan et Climat, la Délégation Française et différents partenaires, pour

organiser une journée dédiée au rôle de l'océan dans le système climatique. Cette importante manifestation occupait une date de choix sur le calendrier à six mois de l'échéance cruciale qu'était la 21° Conférence des Parties à la Convention-Cadre sur les changements climatiques (COP21), aussi appelée « Paris 2015 » qui a eu lieu du 30 novembre au 10 décembre 2015.

S.A.S le Prince Albert II a participé à cette Journée mondiale de l'océan et a rencontré Mme Irina Bokova, Directrice Générale de l'UNESCO. A l'instar de Laurent Fabius (Ministre des Affaires étrangères et du Développement international) et du Président du Palaos, S.A.S. le Prince Souverain a fait une intervention à la tribune de l'UNESCO en clôture de cette Journée mondiale de l'océan qui a débouché sur l'Appel de Paris, dont le but était d'inclure l'océan dans le futur Accord sur les changements climatiques lors de la COP21 au mois de décembre prochain.

S.A.S. le Prince Albert II a inauguré la Maison de l'Apidologie à Mazaugues en présence de M.Thierry

Dufresne, Président du Laboratoire Français d'apidologie et M. Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Ce laboratoire, en pleine nature, permettra de protéger les abeilles en étudiant leur fonctionnement et en favorisant leur fécondiré.

10^{èME} ANNIVERSAIRE DE RÈGNE DE S.A.S LE PRINCE ALBERT II DE MONACO

«[...] Je ne puis conclure ce tour d'horizon sans évoquer, bien évidemment, les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés. L'action complémentaire de mon Gouvernement et de ma Fondation prince Albert II, ainsi que dans certains cas la fondation Albert 1^{er}, sous mon impulsion, restera déterminante en ce domaine.

La COP21 constitue la prochaine mais exigeante étape de ce long chemin d'adaptation de nos sociétés à un authentique développement cohérent et durable. Je me réjouis, dans cette perspective, que la République française et la Principauté, que tant de liens unissent, manifestent dans cette entreprise une totale convergence de vues et une parfaite unité d'action. Dans dix jours, pour affiner la préparation de cette conférence environnementale capitale, je participerai, à Paris, au Sommet des Consciences.

Nul doute qu'il sera marqué par cette ambition d'une « écologie intégrale » à laquelle la récente Encyclique du Pape François nous convie, si exigeante soit-elle, dans les changements auxquels elle nous invite.

Nous devons savoir nous remettre en cause :

le développement urbanistique de la Principauté est indispensable mais il doit être maîtrisé, durable, soucieux de la qualité de vie de la population;

notre prospérité économique ne saurait se construire au détriment des grands équilibres environnementaux et sociaux. Dans le domaine environnemental, je rappelle que nous devons atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Par ailleurs, le dynamisme de notre économie sera le moteur des indispensables créations d'emploi positives jusqu'au-delà de nos frontières. [...] J'assumerai pleinement mes responsabilités face à ces défis en guidant si nécessaire celles et ceux qui pourraient perdre de vue l'intérêt général, lequel doit demeurer en permanence notre préoccupation centrale.»

RÉINTRODUCTION DU GYPAÈTE BARBU : DES ANNÉES D'EFFORTS RÉCOMPENSÉS

Le 5 août 2015, Aunos, premier poussin de gypaète barbu du Parc national du Mercantour né en milieu naturel depuis la disparition de cette espèce dans les Alpes au début du XX° siècle, a pu être observé lors d'une visite sur le site par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, Mme Colette Fabron, Maire de St Etienne de Tinée, M. Fernand Blanchi, Président du Parc national du Mercantour, S.E.M Bernard Fautrier, Vice-Président de la Fondation Prince Albert II de Monaco et M. Alain Brandeis, le Directeur du Parc national du Mercantour accompagné de ses équipes.

Ce jeune gypaète né au mois de mars, est issu de deux gypaètes réintroduits grâce au soutien de la Fondation Prince Albert II de Monaco, dans le cadre d'un programme qui se déroule à l'échelle des Alpes et qui a débuté en 1986, en Autriche.

Le Gypaète barbu, plus grand rapace d'Europe (3 mètres d'envergure), avait été exterminé par l'Homme au début du siècle dernier; on croyait à tort qu'il tuait les animaux d'élevage et enlevait les jeunes enfants. Aujourd'hui, il est établi que ce charognard joue un rôle essentiel dans la chaîne alimentaire. Il se nourrit presque exclusivement d'os qu'il avale avant dissolution dans son tube digestif. Malgré son jeune âge de 4 mois, Aunos a été observé en train de consommer des os d'une trentaine de cm apportés au nid par ses parents.

C'est de manière intentionnelle que le site géographique n'est pas révélé, afin d'assurer la tranquillité d'Aunos et de ses parents. Une «bulle de tranquillité» de 700 m de rayon autour de l'aire doit être respectée.

Le Parc national du Mercantour rappelle que toute perturbation intentionnelle, y compris par des activités photographiques ou d'observations naturalistes, est interdite à proximité des sites de nidification dans le cadre du plan national d'actions en faveur du gypaète barbu. Aujourd'hui, on compte une trentaine de couples reproducteurs dans les Alpes, dont 7 en France pour la saison de reproduction 2015.

LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO ET LA FONDATION CHINA ENVIRONMENTAL PROTECTION ANNONCENT LEUR COLLABORATION

A l'occasion de l'inauguration officielle de l'exposition "Oceans an invitation to the dream a promise of adventure" par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, au Salone Monaco de Beijing, la Fondation China Environmental Protection et la Fondation Prince Albert II de Monaco ont signé un accord de partenariat pour définir le cadre de leur collaboration dans l'accomplissement de leurs objectifs communs en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion du développement durable.

UNE JOURNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS À L'OCCASION DE LA 8° CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX DE LA FONDATION PRINCE ALBERT II DE MONACO

La 8e Cérémonie de Remise des Prix de la Fondation Prince Albert II de Monaco s'est tenue le 2 octobre 2015, dans la Salle des Princes du Grimaldi Forum, en présence de plus d'un millier de personnes. A cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain a récompensé des personnalités pour leur action exemplaire en faveur de l'environnement dans les trois domaines prioritaires de Sa Fondation : la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité ainsi que l'accès à l'eau et la lutte contre la désertification.

Lors de Son Allocution, S.A.S le Prince Albert II de Monaco a souligné : «A l'heure où notre monde est si violent, si inégal, si douloureux parfois, chacune de ces rencontres, chacun de ces regards que je croise sont autant de raisons de ne pas baisser les bras. Ces rencontres, c'est un peu ce qui motive la cérémonie de ce soir. Il y a le plaisir de se rencontrer et l'intérêt de rendre hommage à ceux qui nous inspirent, qui montrent le chemin. Ceux qui, par leur action, par leur pensée, par leur influence, nourrissent nos espoirs. Les trois lauréats que nous allons honorer aujourd'hui sont de ceux-là. Ils sont de ceux qui, malgré les difficultés et les mauvaises nouvelles, n'ont pas renoncé. Ils sont de ceux qui entretiennent les rêves et en font la réalité.» Le « Prix Eau » a été décerné à M. Loïc Fauchon pour son engagement remarquable en faveur de la protection de cette ressource vitale, notamment auprès du Conseil Mondial de l'Eau, de l'Institut Méditerranéen de l'Eau et de l'ONG « TransSahara-Caravanes sans frontières ». Le « Prix Changement Climatique» a été remis à M. Bill McKibben, écrivain, écologiste et fondateur de l'association « 350.org », le premier mouvement populaire mondial s'intéressant au changement climatique.

Le Prix « Biodiversité», a été octroyé à M. Emmanuel de Merode pour son investissement exemplaire pour la préservation de la biodiversité depuis ces vingt dernières années dans des parcs nationaux de République démocratique du Congo (RDC) et plus particulièrement le Parc des Virunga. Son travail a consisté à soutenir sur le terrain les gardes des parcs nationaux pendant la guerre civile qui coûta la vie à plus de cinq millions de citoyens congolais.

« OUR OCEAN », L'ENGAGEMENT DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO POUR LES AIRES MARINES PROTÉGÉES

« Les Aires Marines Protégées incarnent aujourd'hui la seule solution pérenne, viable pour tous, écologiquement responsable et financièrement pertinente. C'est pourquoi il faut les développer, et le faire vite, avant qu'il ne soit trop tard. Il nous faut trouver les moyens d'aller bien audelà de l'objectif des 10% fixés à Aichi – alors même que



12 et 13 • Signature de la collaboration entre la Fondation Prince Albert II de Monaco et la Fondation China Environmental Protection ©FPA2

14 • Remise des prix de la Fondation Prince Albert II par S.A.S. Le Prince Souverain à M. Emmanuel de Merode et M. Loïc Fauchon ©JC. VINAJ/FPA2





cet objectif, en l'état actuel, paraît difficile à atteindre ». Voici le message sur les Aires Marines Protégées (AMP) porté par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco lors de la conférence « Our Ocean » qui s'est tenue à Valparaiso (Chili) les 5 et 6 octobre 2015.

Durant cette conférence, le Prince Albert II a rappelé l'engagement de Son gouvernement et de Sa Fondation pour le développement des AMP, notamment en Méditerranée, avec la mise en place d'un trust fund pour renforcer les AMP existantes et en créer de nouvelles. Monaco est également très actif dans le renforcement de la plus grande Aire Marine Spécialement Protégée de Méditerranée : le sanctuaire Pelagos. Cette zone protégée s'étend sur 87 500 km² et trois pays : la France, l'Italie et Monaco.

Cette conférence a été marquée également par l'intervention de M. Jean-Pierre Gattuso, Directeur de recherche au Laboratoire Océanographique de Villefranche et président de l'Association Monégasque sur l'Acidification des Océans (AMAO) qui a présenté les interactions climat-océans avec notamment les impacts au niveau de l'élévation du niveau de la mer et de son acidification.

Sur cette thématique, S.A.S. le Prince Albert II a déclaré : « Nous sommes également conscients des

autres conséquences du réchauffement climatique sur notre océan, la destruction d'écosystèmes fragiles, la migration d'espèces et, par-dessus tout, la montée du niveau des mers causées par la fonte des glaces ». Il a ainsi prévenu des conséquences si aucune décision n'était prise par l'ensemble des Etats lors de la conférence climatique de Paris.

CHANGEMENT CLIMATIQUE, MONTÉE DU NIVEAU DES MERS : L'APPEL DE TARAWA (KIRIBATI)

A l'invitation de S.E. M. Anote TONG, Président de la République des Kiribati, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a participé, les 9 et 10 octobre, dans l'archipel de Tarawa, à une réunion de haut niveau consacrée aux migrations induites par le changement climatique, et notamment par la montée du niveau des océans qui affecte les nations insulaires et les atolls du Pacifique. L'appel de Tarawa, cosigné au terme de la rencontre par le Président Tong, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco ainsi que par les représentants des îles de Tuvalu, Tokelau et des Fidji, souligne ainsi l'urgence à soutenir financièrement, mais aussi techniquement, ces nations fragilisées par la



AUDITORIUM DU LYCÉE TECHI





- 16 Remise du Prix « Prince Albert II de Monaco -Institut Pasteur » S.A.S. Le Prince Souverain au Pr. Samuel Myers ©Palais Princier
- 17 LL.AA.SS. le Prince Albert II, la Princesse Charlène et Leurs enfants Jacques et Gabriella lors de la Monaco Marche pour le Climat ©FPA2



hausse du niveau des mers, en leur permettant notamment d'accéder au Fonds Vert pour le climat, mécanisme financier de l'ONU, rattaché à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) dont les Etats parties se sont réunis à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 (COP21).

S.A.S. LE PRINCE SOUVERAIN INAUGURE LA STATION MARINE DE L'UNIVERSITÉ DE PLYMOUTH

Monaco a officiellement inauguré la station marine de l'Université de Plymouth, un nouveau centre d'excellence en front de mer, dédié à l'enseignement et à la recherche, dans cette ville maritime historique du Comté de Devon, dans le Sud-ouest de l'Angleterre. Dans Son allocution, S.A.S. le Prince Souverain a indiqué qu'« à l'heure où nous n'avons d'autre choix que d'avancer de manière universelle, la science est bien le fondement le plus concret, le plus solide de cette universalité. C'est par vos travaux que nous ferons comprendre à nos contemporains les enjeux de l'océan; c'est grâce à vous que nous leur proposerons

Jeudi 29 octobre 2015, S.A.S. le Prince Albert II de

de solutions efficaces et c'est avec vous que nous leur donnerons envie de les appliquer ».

Distingué du titre de Docteur Honoraire en Sciences Marines par l'Université de Plymouth en 2013, S.A.S. le Prince Souverain a découvert les équipements de dernière génération dont dispose le centre et échangé avec les équipes de chercheurs sur leurs programmes en cours, notamment le projet « Aires Marines Protégées» développé par l'Université et soutenu par la Fondation Prince Albert II de Monaco depuis 2014.

Ce projet d'une durée de trois ans permet d'étudier l'impact des activités humaines sur la biodiversité marine et de mieux comprendre comment les différents niveaux de protection des aires marines protégées peuvent bénéficier aux acteurs économiques locaux, notamment dans le domaine de la pêche, de l'aquaculture ou de l'écotourisme.

Le Pr. David Coslet, Vice-Chancelier de l'Université de Plymouth, a remercié S.A.S. le Prince Albert II de Monaco pour « Son engagement exemplaire, au travers de Sa Fondation, en faveur de la protection de l'environnement, de la promotion d'une gestion durable et éthique des ressources naturelles et du soutien aux solutions innovantes afin d'agir contre le

changement climatique, de protéger la biodiversité et de préserver l'accès à l'eau ».

REMISE DU PRIX « PRINCE ALBERT II DE MONACO - INSTITUT PASTEUR »

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a remis le prix « Prince Albert II de Monaco – Institut Pasteur » au Pr. Samuel Myers, le 23 novembre dernier au Yacht Club de Monaco. Ce prix biennal récompense un chercheur qui a particulièrement contribué à l'étude de l'impact des changements environnementaux sur la Santé Humaine.

Ce prix fait suite à la Convention qui lie le Centre Scientifique de Monaco, la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Institut Pasteur depuis 2010. Outre la remise d'un prix, cette convention prévoit l'organisation de réunions communes sur le thème des changements climatiques et de ses impacts sur la Santé humaine. Le récipiendaire du Prix 2015 est médecin épidémiologiste -chercheur à l'École de Santé Publique de l'Université d'Harvard. Il s'intéresse à l'impact des changements environnementaux et climatiques sur la nutrition humaine.

Ses études, utilisant des données de terrain de nature et d'origine géographique très diverses, ont porté sur les déficits en fer, zinc, protéines, vitamines A et B12, que l'on doit observer dans le futur lors des récoltes en relation avec l'augmentation de la charge atmosphérique en CO₂. De plus il a montré que la diminution des insectes pollinisateurs, fait courir un risque majeur sur la production de fruits et de légumes, qui pourra elle aussi être source de carences nutritionnelles.

Il est impliqué dans des plans scientifique et sociétal (ONG, autorités régionales/locales) à travers différentes organisations qu'il a parfois contribué à fonder. Il a publié ses travaux dans des journaux de très haut niveau (Nature en 2014, PNAS en 2013 et 2014...).

MONACO MARCHE POUR LE CLIMAT

A la veille de la COP 21, dimanche 29 novembre 2015, plus d'un millier de personnes se sont réunies sur la Place du Palais à Monaco, afin de prendre part à la marche pour le climat organisée par la Fondation Prince Albert II de Monaco, sous la conduite de S.A.S le Prince



Albert II de Monaco, de S.A.S. la Princesse Charlène et de LL.AA.SS. le Prince Jacques et la Princesse Gabriella. Autour du Couple Princier et de Leurs enfants, les représentants des Institutions monégasques, les maires des communes voisines, les Monégasques, les résidents, les citoyens des villes limitrophes, les associations, les entreprises et de nombreux scolaires de la Principauté ont spontanément répondu à cet appel afin d'exprimer leur engagement contre les effets du changement climatique, parce que l'avenir de la planète nécessite l'implication de chacune et chacun d'entre nous.

Cette marche symbolique, organisée en prélude de la Conférence des parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 21 à Paris), avait pour objectif de sensibiliser l'opinion publique et les décideurs à l'urgence d'une action concertée en faveur de la lutte contre les effets du changement climatique.

S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO INTERVIENT EN OUVERTURE DE LA COP 21

Plus de 150 chefs d'Etat ou de gouvernement sont intervenus à la tribune afin donner une « impulsion politique » aux négociations qui ont eu cours du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Lors de la session d'ouverture, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a rappelé l'engagement de la Principauté dans la lutte contre les changements climatiques en soulignant qu' « à la fin de la première période

d'engagement du protocole de Kyoto, Monaco a réduit ses émissions au-delà des objectifs auxquels il s'était engagé. [...] Monaco assumera sa part de contribution au Fonds Vert pour le Climat. Aujourd'hui, il n'est pas possible de se contenter d'un réchauffement évalué à 2,7°C, car il n'est pas acceptable de bâtir notre prospérité au détriment des générations à venir. [...] Il nous faut admettre que chacun de nos actes a un coût écologique et climatique. Nous devons nous en acquitter et ne pas laisser ce fardeau à nos enfants et aux générations suivantes.».

L'objectif des 40 000 participants à la COP21 est de parvenir à la conclusion d'un accord universel permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour contenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 °C.

NAISSANCE DE L'ECO EXPLORERS SOCIETY

Sous l'égide de la Fondation Prince Albert II de Monaco et avec le soutien de celle-ci, MM. Raphaël Domjan, Gildo Pallanca Pastor et Bertrand Piccard créent l'Eco Explorers Society.

L'association basée en Principauté de Monaco a pour objet de mettre en oeuvre des projets de développement innovants et pérennes pour l'exploration des mers, terres et ciel. Elle concilie la gestion durable des écosystèmes, la préservation des biens et services qu'ils produisent et la création de richesses économiques pour les populations qui y vivent.

Les trois éco-aventuriers sont à la tête de projets technologiques novateurs appliqués à la mobilité propre et durable et ont écrit certaines des pages les plus épiques de cette toute jeune histoire. Raphaël Domjan a initié et réalisé le premier tour du monde en bateau solaire avec Planet Solar, Gildo Pallanca Pastor a établi plusieurs records du monde de vitesse en véhicule à pile à combustible et électrique à travers le programme Venturi VBB, et Bertrand Piccard réalise un tour du monde aérien a bord de l'avion Solar impulse.

Ces engins prototypes hors du commun mis en oeuvre dans des conditions extrêmes, développent de nouvelles perspectives technologiques pour l'utilisation de l'énergie depuis sa captation, jusqu'à sa consommation en passant pas sa transformation, sa gestion et son stockage. Il s'agit donc de laboratoires à ciel ouvert qui permettent d'élaborer les systèmes les plus performants confrontés aux utilisations les plus exigeantes.

Les trois partenaires ont aussi pour point commun d'avoir développé leurs projets en Principauté de Monaco avec le soutien de la Fondation Prince Albert II. L'Eco Explorer Society permet de joindre les forces de 4 acteurs majeurs dans le secteur du développement durable pour la mise en œuvre de solutions mixtes et efficientes à travers une ingénierie de pointe.



19 • Remise de la médaille de Commandeur du Mérite Maritime à S.A.S. Le Prince Abert II par le Président de la République Française M. François Hollande ©Palais Princier

20 • S.A.S. Le Prince Abert II de Monaco entouré (de la gauche vers la droite) MM. Gildo Pallanca Pastor, Raphaël Domjan, Bertrand Piccard et André Borschberg pour la Naissance de l'Eco Explorers Society © Igor Lubinetsky -Hopscotch - Photo pro event

COMMANDEUR DU MÉRITE MARITIME

Le Président François Hollande a remis à S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, la médaille de Commandeur du Mérite Maritime, à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée au Palais de L'Elysée.

Cette décoration est remise à une personne s'étant distinguée dans le domaine maritime.

Dans son hommage, le Président François Hollande a rappelé l'engagement ancien de S.A.S. le Prince Souverain pour la protection des mers et des océans, Ses missions aux Pôles Nord et Sud, Son implication personnelle dans l'interdiction de la pêche au thon rouge de Méditerranée jusqu'à Son engagement pour la sanctuarisation de la Mer de Ross en Antarctique.



La Principauté de Monaco est une ville état de 2 km² soumise à une forte urbanisation. L'enjeu majeur pour la Principauté en matière de protection de la biodiversité est de concilier le développement économique et démographique avec une gestion concertée, prospective et durable de son territoire.

Le Gouvernement mène une action particulièrement volontariste en faveur de la conservation de sa biodiversité marine et terrestre, aux richesses souvent insoupçonnées. Cette politique de gestion du patrimoine naturel en Principauté est mise en œuvre au travers de plusieurs outils : programmes d'inventaires, cartographies, suivis de la faune et de la flore, surveillance des milieux et des pollutions, mesures de protection.

■ LA BIODIVERSITÉ MARINE

> AIRES MARINES PROTÉGÉES

La politique de gestion durable des ressources marines s'appuie sur la création de deux zones marines

- La Réserve du Larvotto d'une superficie de 33 hectares, créée en 1978, principalement destinée à la conservation et à la valorisation d'un herbier de posidonies, espèce endémique de Méditerranée;
- La Réserve des Spélugues, dite « tombant à corail », créée en 1986, principalement composée d'espèces emblématiques de la Méditerranée, telles que le corail rouge, les éponges et les mérous.

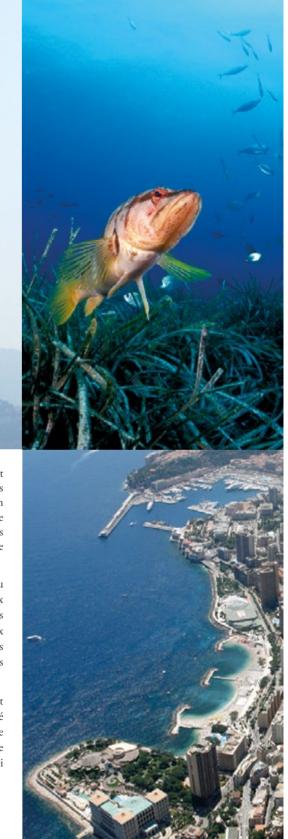
> SUIVI DES BIOCÉNOSES MARINES

Les inventaires et les cartographies d'espèces et d'habitats sont des outils de connaissance, de sensibilisation, mais également d'aide à la décision pour l'Etat dans la mise en œuvre de sa stratégie de surveillance et de protection de la biodiversité et de sa politique d'aménagement du territoire.

La Direction de l'Environnement met en œuvre un programme d'inventaires de la biodiversité marine ayant pour objectifs de suivre dans le temps l'évolution des ecosystemes et l'identification d'especes en tant qu'indicateur biologique. Ces inventaires associés à des cartographies des biocénoses permettent non seulement de connaître la répartition spatio-temporelle des espèces et des différents types d'habitats, mais contribuent aussi à l'évaluation de l'état de santé et de la richesse du patrimoine naturel de la Principauté.

Concernant les inventaires scientifiques du milieu marin, une attention particulière est apportée aux espèces patrimoniales ou protégées (posidonies, grandes nacres, mérous bruns, coraux rouges, gorgones...), aux habitats remarquables (Tombant coralligène, Roches Saint-Martin, Roches Saint-Nicolas...) et aux aires marines protégées (Larvotto et Spélugues).

Les espèces emblématiques (mérou, posidonie et grande nacre) fournissent une indication sur la qualité du milieu. Leur suivi permet d'évaluer la bonne conservation du milieu (limite inférieure de l'herbier de posidonie, croissance de la population des mérous, suivi de la dynamique de population des grandes nacres).





> HERBIER DE POSIDONIES

La posidonie (*Posidonia oceanica*) est une phanérogame marine (plante à fleur) endémique de la Méditerranée, constituant de vastes prairies sous-marines, appelées herbiers, qui se développent depuis la surface de l'eau jusqu'à 40 m de profondeur. Dans la réserve du Larvotto, afin de suivre l'évolution à moyen et long termes de l'herbier de posidonies, le premier balisage de la limite inférieure a été réalisé en 1976. La biodiversité de cette zone est donc suivie depuis quarante ans. En 2002, la Direction de l'Environnement a procédé à la pose de 48 nouvelles balises permanentes sur toute la limite inférieure de l'herbier de posidonies. Cela représente environ 1 km de longueur, permettant ainsi de suivre l'évolution de l'herbier à long terme.

> CORALLIGÈNE

Le coralligène est un véritable paysage marin riche mais fragile. Les gorgones et les coraux, symboles du coralligène, participent à sa construction. En Principauté, ces peuplements coralligènes sont essentiellement trouvés au sein de la Réserve du Tombant des Spélugues, des roches Saint-Martin, des roches Saint-Nicolas et des roches du large.

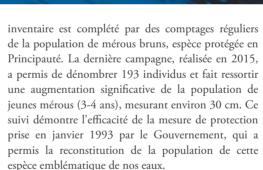
En 2003, l'exploration des roches Saint-Martin situées au large de la grande digue sur des profondeurs de 60

mètres, a permis d'inventorier des bouquets de grands bryozoaires, des amas d'éponges, de grandes colonies de gorgones ainsi que du corail rouge. Les peuplements de ces roches présentent un parfait état de vitalité, grâce notamment au bénéfice d'un régime d'eau froide et agitée. Parmi les espèces identifiées sur ces roches Saint-Martin, près d'une trentaine sont considérées comme remarquables ou déterminantes par le réseau français des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF mer).

La cartographie des fonds marins de la Principauté, réalisée en 2010, a permis d'identifier de nouvelles zones susceptibles d'abriter des peuplements coralligènes. Ces identifications ont été confirmées par des plongées réalisées par la Direction de l'Environnement et ont permis de découvrir un peuplement coralligène riche, dont le premier recensement de corail noir (*Antipathes spp*) dans les eaux monégasques. Ces roches ont fait l'objet d'une campagne de caractérisation des espèces dans le cadre de l'Accord RAMOGE (Saint-Raphaël - Monaco - Gênes).

> FAUNE ICHTYOLOGIQUE

En 2006, l'inventaire ichtyologique (poissons) a permis d'identifier 224 espèces de poissons dans les eaux monégasques, réparties en 87 familles. Cet



> GRANDES NACRES

La cartographie du peuplement des grandes nacres (*Pinna nobilis*) réalisée par la Direction de l'Environnement, a permis de répertorier plus de 650 individus répartis sur un peu moins de la moitié de la surface de la réserve du Larvotto.

La population réelle est estimée à plus de 1000 individus dans la réserve. Une partie de ces nacres est suivie dans le temps (croissance et mortalité), afin d'apprécier l'état de santé du peuplement à long terme. Ce mollusque, emblématique du milieu marin méditerranéen et espèce protégée, est particulièrement sensible à la pollution. Il constitue une espèce sentinelle, indicateur de la bonne qualité générale des eaux marines.

> PROJET RESPIRE

La Principauté de Monaco a intégré le projet RESPIRE (Réseau pour le suivi du recrutement), nouvel outil de suivi de la qualité des ports en matière de biodiversité et d'abondance des jeunes recrues. Ce réseau de surveillance a pour objectif de suivre sur le plan écologique et scientifique l'arrivée des populations de petites larves de poissons en zone littorale. En 2015, plus de 40 habitats artificiels, appelés Biohut*, positionnés sous des pontons, ont été installés dans les ports de Monaco.

L'installation de ces structures vise à développer la fonction de nurseries, habituellement jouée par les petits fonds. Une surveillance scientifique régulière est mise en œuvre selon un protocole précis, trois fois par an.

> QUALITÉ DES EAUX LITTORALES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

La Direction de l'Environnement assure une surveillance de la qualité physique, chimique et bactériologique des eaux littorales de la Principauté, basée sur des prélèvements et analyses du milieu marin (eau et sédiments), mais également sur la connaissance des activités ou apports naturels et anthropiques susceptibles d'influer sur la qualité du milieu.



Une surveillance de la qualité des eaux de baignade est réalisée de mai à septembre sur chaque zone de baignade du littoral monégasque. Depuis 2007, un dispositif de surveillance sanitaire et environnemental, associé à une gestion préventive du risque lié à la présence de l'algue *Ostreopsis ovata*, a été mis en place dans la zone de baignade du Larvotto.

La Direction de l'Environnement participe au projet européen « M3 Hab », visant à fournir une stratégie méditerranéenne commune pour la surveillance des microalgues benthiques toxiques. L'objectif est de développer des procédures et des protocoles communs rendant le processus plus efficace en termes de temps et de coût, tout en permettant d'accroître les connaissances sur les facteurs environnementaux qui affectent la prolifération d'algues nuisibles.

■ LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE

La biodiversité terrestre de la Principauté s'inscrit dans le secteur biogéographique des Alpes-Maritimes et de la Ligurie, qui constitue l'un des 10 « hot spots » régionaux du Bassin méditerranéen.

En Principauté, sur les sites où l'habitat naturel est préservé (falaises, glacis et vallons), un recensement de la faune et de la flore a permis de répertorier des espèces rares. Depuis 2006, les inventaires terrestres réalisés sur la flore sauvage, les insectes, les oiseaux, les reptiles et les papillons, ont révélé une richesse insoupçonnée donnant lieu à plusieurs découvertes remarquables. L'originalité de Monaco, en tant que pays urbain, permettant le maintien et le développement de cette biodiversité, semble tenir à certaines particularités spécifiques :

- la configuration géologique et urbanistique du territoire. Les falaises du Rocher constituent de véritables refuges où peuvent se maintenir et se développer une vie sauvage à l'abri de toute pression anthropique;
- les « confettis verts » (jardinets, terrasses, murs végétalisés...). Ces espaces de verdure profitent particulièrement à la faune aviaire et aux insectes ;
- les espaces verts, entretenus de façon écoresponsable, représentent des oasis de verdure pour l'avifaune.

> FLORE TERRESTRE

L'inventaire de la flore terrestre indigène du territoire de la Principauté réalisé en 2006, a permis d'identifier 347 espèces et sous-espèces, dont 6 espèces endémiques et 18 espèces à forte valeur patrimoniale. La Nivéole de Nice (*Acis nicaeensis*), espèce rare et très menacée,

endémique de la région niçoise, a été localisée sur 4 stations de la Principauté. Cet inventaire a été également l'occasion de dresser la cartographie des secteurs remarquables de la Principauté.

> ENTOMOFAUNE

L'inventaire de l'entomofaune (insectes), a montré des résultats particulièrement intéressants, en dénombrant pas moins de 330 espèces de coléoptères (scarabées, coccinelles et charançons) et 101 espèces d'hétéroptères (punaises), avec la découverte de deux nouvelles espèces pour la Science.

En 2014 et 2015, cet inventaire a été complété par une étude de la mésofaune et de la macrofaune des sols des espaces verts aménagés de la Principauté de Monaco. Quatre classes d'Arthropodes ont particulièrement été prospectées : les Collemboles, les Insectes (dont les Coléoptères), les Crustacés Isopodes (cloportes) et les Myriapodes (mille-pattes). Les résultats encourageants témoignent de l'excellente santé des sols.

> AVIFAUNE

L'inventaire ornithologique entrepris en 2010 a permis de comptabiliser 60 espèces d'oiseaux, dont 10 bénéficient d'une protection au niveau européen et 7 sont considérées comme menacées.

Un site de nidification du faucon pèlerin a également été mis en évidence avec la naissance, au printemps 2010, de trois faucons pèlerins sur les falaises du Rocher. Cette nidification a également été mise en évidence au cours de l'année 2015.

L'année 2015 a été marquée par une autre découverte importante à Monaco : la preuve d'une nidification réussie du cormoran huppé de Méditerranée (*Phalacrocorax aristoletis desmaresti*). Le cormoran huppé de Méditerranée, relativement peu courant sur notre littoral, est protégé en Principauté. L'unique colonie connue en France continentale se situe dans les Bouches-du-Rhône, et la nidification d'un couple n'est avérée dans le Var que depuis 2006. Cette découverte constitue la première mention officielle de nidification de l'espèce dans ce secteur du littoral méditerranéen.

La Principauté dénombre ainsi aujourd'hui deux espèces emblématiques nicheuses sur son territoire : le faucon pèlerin et le cormoran huppé.

Les falaises du Rocher, avec leur caractère insulaire en milieu maritime, offrent ainsi la diversité la plus riche en Principauté. Ces résultats confirment la présence d'une biodiversité remarquable révélée sur le territoire monégasque.



> ABEILLES « SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT »

Contribuant à la pollinisation de 80% des espèces de plantes à fleur de notre planète, les abeilles jouent un rôle essentiel pour l'environnement. Dans le cadre d'un plan de sensibilisation et de protection de cette espèce menacée, la Principauté a signé en 2010 une convention de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), ayant conduit, depuis 2011, à l'implantation de six ruches à Monaco sur le toit du Musée des Timbres et des Monnaies.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), un hôtel à insectes pollinisateurs a été installé en 2013 dans les jardins Saint-Martin. Reproduisant les lieux de vie spécifiques à certaines espèces, comme les abeilles sauvages, cette installation permet d'étudier et de suivre la vie de ces insectes butineurs.

Ces programmes sont rendus possibles grâce à l'écogestion des espaces verts et la création de prairies mellifères par la Direction de l'Aménagement Urbain.

> CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES PARCS MERCANTOUR ET ALPI MARITTIME

En 2008, était signée la Convention cadre de partenariat entre le Gouvernement Princier, la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Parc national du Mercantour et le Parc Naturel Alpi Marittime. Ces deux parcs constituent un patrimoine naturel exceptionnel. Un des projets concernait la réalisation de l'un des plus ambitieux inventaires généralisés du vivant au monde. Cet inventaire ATBI (All Taxa Biodiversity Inventory) s'est appuyé sur l'accueil et l'encadrement d'équipes internationales de scientifiques, mais aussi de naturalistes locaux. Ainsi, plus de 350 taxonomistes de plus de 10 pays européens ont contribué à cet inventaire, qui offre aux décideurs et aux gestionnaires un état de référence. Il a également permis la découverte d'espèces nouvelles pour la science. Au total, ce ne sont pas moins de 12 000 espèces qui ont pu être identifiées sur un territoire d'une superficie de près de 2 500 km², considéré comme point chaud de la biodiversité.

En 2015, le Gouvernement Princier et la Fondation Prince Albert II de Monaco ont signé une nouvelle Convention cadre de partenariat pour la période 2015-2018. Cette Convention cadre a pour objectifs d'identifier de nouveaux projets, et de poursuivre le soutien des projets initiés, dont celui de la candidature de cet espace naturel au Patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

> LA CONVENTION DE WASHINGTON (CITES)

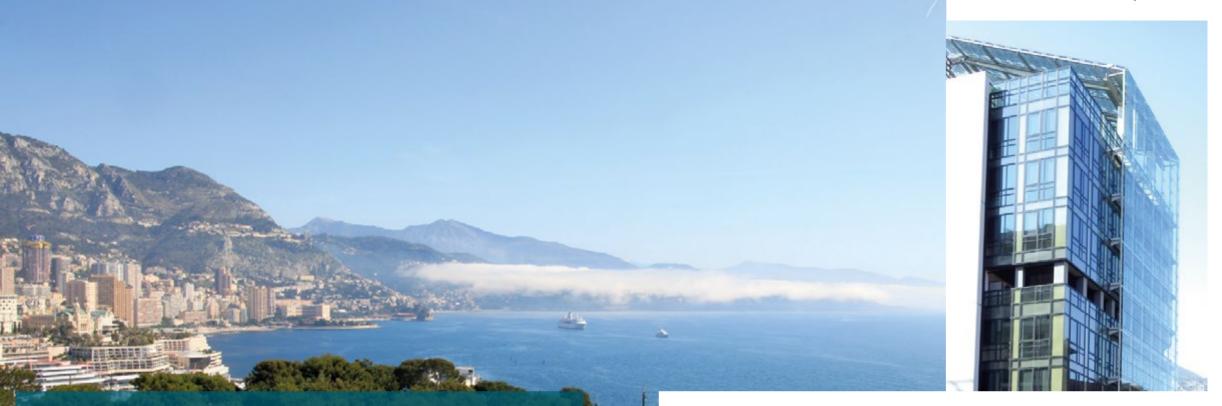
La CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) a pour objet de protéger les espèces

sauvages d'une surexploitation commerciale, responsable en partie du déclin de la biodiversité mondiale. Signée le 3 mars 1973 à Washington, la CITES est entrée en vigueur au niveau international le 1^{er} juillet 1975.

La Principauté de Monaco a adhéré à la CITES le 19 avril 1978. L'application de la CITES à Monaco est réalisée par : un organe de gestion chargé des rapports avec le Secrétariat CITES (Direction des Affaires Internationales), un organe de gestion chargé de la délivrance des permis et des contrôles (Direction de l'Environnement), une autorité scientifique qui donne son avis sur les effets du commerce sur les espèces (Direction de l'Environnement).

Depuis novembre 2014, une télé-procédure a été mise en place sur le site du Gouvernement, afin de faciliter les demandes de documents CITES pour les particuliers, comme pour les professionnels.





LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PLAN ÉNERGIE CLIMAT

Les connaissances scientifiques actuelles ont confirmé que le réchauffement du climat est sans équivoque, et que les changements observés sont sans précédent depuis des décennies. Le 5ème Rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) confirme que les activités humaines sont la principale cause du réchauffement observé.

Consciente de ces enjeux, la Principauté de Monaco s'est engagée à mettre en œuvre une politique énergétique et climatique ambitieuse.

Le Gouvernement Princier conduit un Plan Energie Climat qui vise à :

- lutter contre le changement climatique ;
- adapter et réduire la vulnérabilité de notre territoire aux changements climatiques.

Le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) de la Principauté concerne celui de l'énergie, avec les transports, le chauffage des bâtiments et la gestion des déchets. Dans ce contexte, réussir la transition vers une énergie décarbonée, et poursuivre la réduction

des consommations énergétiques, représentent les principaux enjeux pour contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique, et à renforcer notre indépendance énergétique et nos différentes sources d'approvisionnement.

Cette nouvelle croissance qu'il faut construire est au cœur du développement durable ; elle nécessite l'engagement de l'ensemble de la communauté, des entreprises, de la société civile et des organisations non gouvernementales pour repenser nos modes de vie, de déplacement, de production ou de consommation.

■ **L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL**

La prise de conscience internationale des risques liés aux changements climatiques s'est traduite dès 1992, par l'adoption de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), lors du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro.

Monaco a adhéré dès 1992 à la CCNUCC, et en 1997 la Principauté a été officiellement portée au nombre des pays figurant à l'Annexe I de cette Convention.

> LE PROTOCOLE DE KYOTO

En 2006, Monaco a ratifié le Protocole de Kyoto, et s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 8% (par rapport à 1990) pour la première période d'engagement de 2008 à 2012. Au terme de cette première période d'engagement, la Principauté a réduit ses émissions de 13,2% en 2012, dépassant ainsi ce premier objectif.

En 2013, Monaco a été le premier pays de l'Annexe I à déposer ses instruments d'acceptation de la seconde période du Protocole de Kyoto, et s'est engagé à réduire ses émissions de 30% en 2020.

> L'ACCORD DE PARIS

En décembre 2015, l'Accord de Paris, qui est intervenu lors de la COP21 de la CCNUCC, constitue un tournant dans la lutte pour le changement climatique. Cet Accord universel engage pour la première fois tous les pays signataires à mettre en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique, pour maintenir le réchauffement global en dessous de 2°C

(et si possible à 1,5°C), mais également à prendre des mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Chaque pays a été amené à présenter une contribution nationale pour lutter contre le réchauffement climatique causé par les activités humaines. Monaco a renforcé ses engagements, en fixant un objectif de 50% de réduction de ses émissions de GES à l'horizon 2030. Il s'agit d'un objectif ambitieux, qui place la Principauté sur la trajectoire de l'objectif fixé par S.A.S. le Prince Souverain d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

■ LE PLAN ENERGIE CLIMAT

Le Plan Énergie Climat de la Principauté de Monaco est un plan d'actions dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire à ces changements. L'objectif est de construire un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Inscrire le territoire dans une vision de développement durable au regard du changement climatique nécessite d'agir sur l'ensemble des secteurs d'activités, et implique l'engagement de l'ensemble de la communauté monégasque.



> LES OBJECTIFS DU PLAN ENERGIE CLIMAT

Les objectifs fixés à l'échéance 2020 sont les suivants :

- réduire de 30% les émissions directes de GES (par rapport à 1990), et de 50% en 2030 ;
- diminuer de 20% la consommation unitaire d'énergie dans les bâtiments (par rapport à 2007);
- porter à 20% la part d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie ;
- maintenir une consommation électrique de pointe stable (par rapport à 2006).

> MISE EN ŒUVRE DU PLAN ENERGIE CLIMAT

En 2012, le Gouvernement s'est engagé dans un programme de labellisation de son Plan Energie Climat au travers de l'European Energy Award (EEA).

Ce label récompense les territoires engagés dans une politique énergétique et climatique ambitieuse, et constitue un processus de management de qualité de leur Plan Énergie Climat.

En novembre 2014, la certification « European Energy Award » a été remise pour 4 ans à la Principauté. Le plan d'actions établi pour les quatre prochaines années (2014-2018) vise à consolider les démarches déjà entreprises pour atteindre les objectifs fixés.

Le programme d'actions de la politique climatique du Gouvernement porte sur 6 domaines :

- la planification du développement territorial ;
- la gestion du patrimoine de la Principauté;
- l'approvisionnement en énergie, eau, assainissement et la gestion des déchets ;
- la mobilité ;
- l'organisation interne pour la mise en œuvre de la politique énergie climat ;
- la communication et la coopération.

Monaco tient à jour un inventaire annuel national des émissions de GES. Les émissions sont calculées selon une méthodologie établie par les experts du Groupement Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), puis font l'objet d'un audit, avant d'être intégrées à la comptabilité mondiale des émissions de GES auprès de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.

Environ 90% des émissions de GES de la Principauté ont pour origine l'utilisation de l'énergie dans les secteurs des déchets, du transport routier ou du chauffage des bâtiments. Les émissions restantes concernent essentiellement l'utilisation des gaz fluorés pour la climatisation des bâtiments et des véhicules, ainsi que pour le froid commercial et industriel.

Le plan d'actions mené par le Gouvernement prend en compte ce profil d'émissions, afin de définir les priorités de mise en œuvre des actions vers les secteurs d'émissions les plus importants.

> LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis 1982, la Principauté traite ses déchets au sein d'une usine de valorisation énergétique, qui produit de la chaleur, du froid et de l'électricité. La réduction des émissions de l'usine de valorisation, et plus largement la gestion des déchets, constitue un axe prioritaire de la politique du Gouvernement en matière de réduction des émissions de GES.

Depuis 2008, la prévention de la production de déchets et l'intensification des collectes sélectives ont permis de contenir les quantités de déchets incinérés. Ces actions sont en voie de renforcement, avec pour objectifs la diminution progressive des quantités à traiter, ainsi que la diminution de la part de carbone fossile provenant principalement des plastiques. Des actions mises en œuvre, telles que l'interdiction des sacs plastiques à usage unique en 2016 et l'amélioration du tri, notamment des emballages ménagers, doivent

contribuer à l'atteinte des objectifs globaux de réduction des émissions de GES.

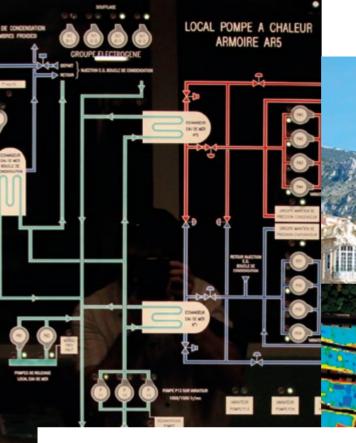
En parallèle, les réflexions relatives à la requalification de l'usine de valorisation énergétique des déchets ont été initiées, avec des objectifs environnementaux et énergétiques prioritaires.

> LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS

Les mesures prises en matière de transport sont structurées autour d'un Plan de Déplacement Urbain (PDU), d'un schéma directeur d'infrastructures, d'une gestion active du trafic routier (Centre de Gestion Intégrée de la Mobilité) et de la logistique des marchandises (parc d'activité logistique et centre de distribution urbain) mettant en perspective la mobilité de demain.

La gestion prospective de cette mobilité est accompagnée d'une politique incitative, qui a pour objectif de reporter les déplacements par véhicules individuels vers les modes alternatifs (transfert modal, développement des transports en commun...) et les modes doux (liaisons mécaniques motorisées, cheminement piétonnier, vélos...).

Ces mesures sont accompagnées d'un soutien important au développement des véhicules propres électriques



et hybrides : subvention à l'achat, recharge gratuite, tarification préférentielle (parking et immatriculation).

> LE SECTEUR DU BÂTIMENT

Les émissions liées à la consommation de fioul et de gaz constituent le troisième poste d'émission majeur de la Principauté de Monaco.

Dès 2003, l'interdiction du fioul dans toutes les constructions neuves a permis d'accélérer une transition vers des énergies moins émettrices en carbone.

Cette réduction de l'utilisation d'énergies fossiles dans les bâtiments doit s'accompagner nécessairement de mesures d'efficacité énergétique.

ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ÉNERGÉTIQUES LOCALES

Les démarches de maîtrise de la demande en énergie et de développement des productions énergétiques locales dans les constructions neuves ou dans le bâti ancien contribuent à la réduction des émissions de GES de ce secteur (certifications environnementales, réglementation thermique, incitation au développement des énergies renouvelables...).

> MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE **DES BÂTIMENTS PUBLICS**

Les enjeux de la maîtrise de la demande en énergie du patrimoine immobilier de l'Etat sont particulièrement importants, lorsque l'on sait que celui-ci comporte plus de 250 bâtiments ou locaux, pour une surface de près de 1 million de m², dont plus de la moitié est constituée de surfaces de parkings.

La démarche de gestion et de suivi énergétique mise en œuvre par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics permet de centraliser les informations relatives à la consommation énergétique des bâtiments, et d'effectuer à distance des actions correctives. Ce dispositif, dont le déploiement va être généralisé à tous les bâtiments publics, a déjà permis de réduire de 30% les consommations énergétiques.

Une consommation électrique responsable

Le Gouvernement s'est engagé dans une démarche de consommation électrique responsable, depuis 2015, en choisissant pour l'ensemble de ses contrats une production d'électricité issue de sources d'énergies d'origine renouvelable.

A l'échelle du territoire, 30% de l'électricité achetée en 2015 en Principauté de Monaco a été produite à partir de sources d'énergies d'origine renouvelable.

Un marché de performance énergétique

Pour permettre la rénovation énergétique des bâtiments publics, le Gouvernement a entrepris de mettre en œuvre, en partenariat avec l'Agence de l'Energie de Berlin, un marché de performance énergétique (MPE).

Ce MPE consiste, pour le propriétaire d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, à confier à une société de services énergétiques le soin de procéder à l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment et à les financer. La société rembourse son investissement à partir des économies générées par la réduction de la facture énergétique. Ces économies d'énergie sont garanties et, si les objectifs ne sont pas atteints, la société en assume les conséquences financières.

La rénovation énergétique de quatre bâtiments publics est intégralement autofinancée sur la durée du marché (12 ans), avec un objectif contractuel d'économie d'énergie de 27%.

L'amélioration de l'efficacité énergétique a été de 25% pour la première année de mesure de la performance (2014), et de 27% pour l'année 2015.

De nouveaux bâtiments à haute performance énergétique.

Depuis 2007, le Gouvernement réalise les travaux de construction de bâtiments neufs ou de rénovation importante suivant une démarche de haute qualité environnementale (HQE). Certain bâtiments, en plus de répondre à la réglementation thermique, font l'objet d'objectifs de performance énergétique renforcée pour obtenir la certification très haute performance énergétique (THPE).

Afin de garantir l'intégrité énergétique de son patrimoine et de renforcer la production énergétique locale, le Gouvernement tend aussi à systématiser les installations solaires thermiques et photovoltaïques. Ces installations sont déployées sur ses opérations de construction et de rénovation de bâtiments et d'infrastructures publiques : nouveau lycée technique, Jardins d'Apolline, résidence Hélios...

Des actions pour le territoire et une mobilisation de la communauté.

Pour atteindre les objectifs fixés par le Plan Énergie Climat, le Gouvernement met en œuvre des mesures permettant d'agir à l'échelle du territoire sur la maîtrise des consommations énergétiques.

Une distribution d'énergie responsable

Lors de la reconduction de la concession de distribution de l'énergie en 2009, une contribution à la politique de développement durable a été inscrite au sein du nouveau contrat de concession avec la Société

■ LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN



Monégasque de l'Electricité et du Gaz (SMEG) et comporte notamment :

- la mise en œuvre de services spécifiques de développement durable, tels que les garanties d'origine renouvelable de l'électricité distribuée, la compensation des émissions, ou des diagnostics énergétiques ;
- la construction d'une base de données des consommations et des usages, appelée « DATA + », dont l'objectif est d'améliorer la connaissance des énergies consommées ;
- le déploiement de compteurs communicants « Nexio » pour permettre au concessionnaire d'améliorer la connaissance des consommations et aux usagers de maîtriser leurs dépenses énergétiques ;
- enfin, la création d'un fonds de développement durable, abondé par la vente d'énergie, dont l'objectif est de financer des actions de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables.

Des résultats positifs et un engagement de la communauté

La réglementation thermique fixe un cadre général dans le secteur du bâtiment, qui impose à toute construction neuve ou rénovation lourde des performances thermiques strictes. En outre, les travaux

de rénovation énergétique bénéficient des taux de TVA réduits à 5,5% ou à 10% selon les cas.

Les effets des différentes mesures entreprises sont observés : la consommation de fuel est en forte baisse, les augmentations des ventes de gaz restent contenues, et depuis 2006, la consommation électrique totale ainsi que la consommation de pointe se sont stabilisées.

L'engagement de la communauté se mesure également par le taux de souscription à l'offre des garanties renouvelables de fourniture d'électricité, qui représente aujourd'hui environ 30% de la consommation totale de la Principauté.

30% des ventes de gaz font également l'objet de compensation volontaire des émissions de GES dans le cadre du programme « Monaco Carbon Offsetting », mis en place par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

UNE PRODUCTION LOCALE D'ÉNERGIE

La production d'énergie sur le territoire est assurée par la valorisation énergétique des déchets grâce à l'Usine d'Incinération des Résidus Urbains et Industriels (UIRUI), par les différents systèmes de conversion d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) et par des pompes à chaleur (PAC) qui puisent l'énergie de chauffage et de climatisation dans l'environnement et en particulier à Monaco, dans l'eau de mer.



La valorisation énergétique des déchets

L'énergie produite par la combustion des déchets au sein de l'usine de traitement est valorisée sous forme :

- d'énergie électrique, utilisée pour la propre consommation de l'UIRUI et pour alimenter le réseau électrique urbain ;
- de vapeur d'eau, pour alimenter une usine de production de chaud et de froid, permettant le chauffage et la climatisation de la majorité des immeubles du quartier de Fontvieille.

En 2013, l'usine de production de chaud et de froid de Fontvieille a vu sa capacité renforcée par la création d'une boucle d'eau de mer et l'adjonction de pompes à chaleur afin d'alimenter les nouveaux bâtiments des terrains « délaissés SNCF ». Cette nouvelle boucle eau de mer desservira également le futur Centre Hospitalier Princesse Grace à l'échéance 2020.

Les pompes à chaleur sur eau de mer

En utilisant l'énergie puisée dans l'environnement, les pompes à chaleur sont des dispositifs de production et d'efficacité énergétique. La particularité du territoire de la Principauté est de disposer à proximité des bâtiments d'une eau de mer tempérée toute l'année, permettant ainsi d'accroître significativement l'efficacité énergétique des systèmes de production d'énergie. Bénéficiant de

cette situation, la Principauté a pu développer dès 1963 ces dispositifs; aujourd'hui, plus de 70 pompes à chaleur produisent environ 17% de l'énergie consommée à Monaco

L'énergie solaire thermique et photovoltaïque

La principale source de développement des énergies renouvelables est l'énergie solaire. Depuis 2008, le Gouvernement subventionnait les systèmes de production thermique à partir de l'énergie solaire (panneaux solaires thermiques), en remplacement de chaudières fioul et/ou en complément de chaudières gaz ou bois. En 2012, cette aide a été étendue à l'installation de tout système de production solaire thermique. Cette mesure incitative s'élève à 30% de l'installation, plafonnée à 30 000 $\ensuremath{\epsilon}$.

Le développement des installations photovoltaïques est aujourd'hui la priorité du Gouvernement en matière de développement des énergies renouvelables.

Afin de favoriser leur développement, le Gouvernement a mis en œuvre en 2014, une mesure financière incitative pour la production d'énergie photovoltaïque. Cette mesure incitative est garantie pour 15 ans, et peut être accordée à tout propriétaire d'installation en projet ou existante, dont la puissance installée est supérieure ou égale à 3 kW crête.



✓ L'ADAPTATION AUCHANGEMENT CLIMATIQUE

Par la mise en œuvre du Plan Energie Climat, Monaco est engagé dans la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. Les objectifs visés par cette stratégie d'anticipation sont multiples : prévenir les impacts potentiels, limiter leur coût, et tirer parti des opportunités locales.

Une analyse fine des projections climatiques réalisées à l'échelle mondiale puis régionale, a permis de dresser un premier constat de l'exposition de la Principauté au changement climatique.

Ces projections estiment qu'une élévation des températures de +1,4 à +2,5°C à un horizon proche, ainsi qu'une élévation jusqu'à +4,1°C à la fin du siècle peuvent être attendues à Monaco. Ce réchauffement pourrait se traduire par une augmentation des périodes de canicules et de vagues de fortes chaleurs, mais aussi par une diminution des risques de froid et de gel en hiver.

L'impact sur les précipitations concernerait des modifications du régime des pluies.

Avec un territoire exclusivement côtier, l'élévation du niveau de la mer est également un paramètre essentiel dans la prise en compte de la vulnérabilité du territoire. Les mesures effectuées à Monaco entre 1999 et 2014 ont montré une accélération de l'élévation des eaux deux fois supérieure à celle observée depuis 1900. D'ici la fin du siècle, l'élévation du niveau de la mer pourrait atteindre jusqu'à 80 cm.

> ANALYSE DES VULNÉRABILITÉS ET PLAN D'ADAPTATION

La réalisation d'un diagnostic de la vulnérabilité au changement climatique pour Monaco a permis de recenser les impacts et les effets locaux des modifications du climat pour les domaines suivants : les risques naturels, l'eau et l'énergie, les infrastructures de transport et les services urbains, l'aménagement et le cadre bâti, les activités économiques, la santé et la biodiversité.

Pour chacun des enjeux liés aux évolutions climatiques, un plan d'adaptation, intégré au plan d'action climat, a défini des objectifs stratégiques et opérationnels : sensibilisation, formation, amélioration des connaissances, intégration des effets du changement climatique dans le plan de prévention des risques, réflexion sur les phénomènes thermiques du territoire tels que les îlots de chaleur...

> PARTENARIAT AVEC LE COMMISSARIAT À L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES RENOUVELABLES (CEA)

Le CEA et Monaco collaborent depuis 2007 dans le cadre du pôle de compétitivité Capenergie, pour développer une politique énergétique locale dynamique visant à promouvoir des solutions énergétiques ne produisant pas de GES.

Cette coopération s'est renforcée en novembre 2013 par la signature d'un Accord-cadre de coopération dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la mobilité durable.

Cet Accord a déjà donné lieu à deux contrats de coopération, le premier en matière d'optimisation des réseaux chaud et froid, et le second concernant l'optimisation du traitement des déchets et la valorisation du CO₃.

> ACCORD DE COOPÉRATION AVEC EDF EN MATIÈRE D'ÉNERGIE.

Un Accord-cadre de coopération a été signé avec Électricité De France (EDF) pour une « stratégie énergétique » dans le but d'établir des coopérations visant à répondre aux enjeux liés à la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité du territoire e aux objectifs de développement durable.

Cet accord couvre cinq domaines : l'approvisionnement en électricité, l'environnement et la biodiversité, des solutions énergétiques performantes, des énergies renouvelables au service de la sécurisation électrique, et la ville du futur.

EDF, par l'intermédiaire de sa filiale SODETREL, avait déjà conclu un partenariat avec Monaco dans le cadre de la mise en œuvre du service d'autopartage « Mobee ».



populations totalisent près de 386 000 déplacements quotidiens, tous modes confondus (véhicules lourds, poids lourds, bus, deux-roues et marche piétonnière) et tous motifs confondus (travail, loisirs...).

Pôle d'attractivité économique et touristique, Monaco accueille également près de 5 millions de visiteurs par an. Ces chiffres illustrent sans nul doute l'importance des flux de circulation et leur impact sur la cité.

Le Gouvernement Princier développe une politique de ville durable s'attachant à la préservation, voire au renforcement d'une qualité de vie reconnue et appréciée. Cette politique s'articule autour de la gestion de la mobilité, la gestion des déchets et des eaux usées, la gestion des espaces verts, la gestion des pollutions et des risques.

a pour objectifs de réduire les impacts négatifs de la circulation (trafic, qualité de l'air, nuisances sonores...) mais également de favoriser les modes de déplacements alternatifs.

> DÉVELOPPER LES TRANSPORTS **EN COMMUN**

Favoriser l'utilisation des transports en commun pour les déplacements intra-muros est un axe central de cette politique de mobilité. La Compagnie des Autobus de Monaco (CAM) a vu ses services améliorés par une meilleure information des usagers, grâce à la localisation GPS des bus et une information en temps réel, une augmentation de la fréquence de passage des bus, des tarifs incitatifs, et la mise en service d'un bus de nuit le vendredi et le samedi.

Depuis la rentrée scolaire 2014/2015, afin d'encourager les enfants et adolescents à utiliser les transports en commun pour se déplacer en ville, les scolaires de la Principauté bénéficient d'une carte de bus annuelle gratuite (seuls les frais de dossiers, de 10 Euros, sont à régler).

Hybride + Diester = Moins de (0)

> FAVORISER LES TRANSPORTS **EN COMMUN/INTERURBAINS**

↑ ★ ASCENSEUR

PUBLIC® **DESCENTE DU LARVOTTO** Av de l'ANNONCIADE Bd d'ITALIE-LACET St LEON

La Principauté est desservie par le réseau départemental des autobus Rapides Côte d'Azur, qui assure une liaison régulière entre l'aéroport, Nice, Monaco et Menton. Le développement de ces liaisons interurbaines a vu la mise en service de la ligne 101 entre Eze-sur-Mer, Monaco et Roquebrune-Cap-Martin aux heures de pointe du matin et de fin d'après-midi.

L'Etat favorise également l'intermodalité Train/bus, entre le réseau de bus de la CAM, la SNCF, les communes limitrophes et les lignes de bus départementales.

L'interopérabilité entre le TER (Transport Express Regional) et la CAM propose un tarif combiné (abonnement mensuel « tout public »), avec un tarif préférentiel pour les jeunes (-26 ans) qui se déplacent à la fois sur le réseau ferroviaire TER et les bus de la CAM.

La Principauté développe également l'intermodalité grâce à la « Carte Azur », qui permet une libre-circulation sur les réseaux de bus de la Principauté de Monaco et ceux du Département des Alpes-Maritimes.

> COVOITURAGE

Le Gouvernement favorise les initiatives contribuant à une meilleure maîtrise des déplacements telles que le covoiturage. Créé en 2006, le service de covoiturage « Monaco Voiturage.mc » compte plus de 1 200 inscrits. Au plan économique, le covoiturage permet, par le biais des tarifs spéciaux d'abonnements aux parkings et par le partage des frais de déplacements (carburant et abonnement autoroute), de réduire de facon très substantielle les coûts de déplacements.

> MOBILITÉ DOUCE

Dans le cadre d'une mobilité apaisée, les modes de déplacement doux (marche à pied et vélo) sont encouragés. Ainsi, Monaco compte 79 liaisons par ascenseurs, 35 escaliers mécanisés, et 8 tapis roulants. Afin de mieux se déplacer dans la ville, le guide « Monaco Malin » intègre ces liaisons mécaniques, ainsi que l'ensemble des modes alternatifs à la voiture (les arrêts de bus, les parkings proposant aux abonnés et aux résidents des prêts gratuits de vélos électriques), la piste cyclable et les ascenseurs pouvant accueillir des vélos (en les poussant).



> PROMOTION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Le Gouvernement mène une politique engagée en faveur des véhicules propres ou peu polluants grâce à un dispositif de subvention pour :

- les véhicules électriques ;
- les véhicules hybrides rechargeables ;
- les véhicules hybrides essence émettant moins de 110 g de CO₂ par kilomètre (les véhicules hybrides diesel ne bénéficiant pas de cette aide).

Le montant de la subvention pour les véhicules électriques s'élève à 30% du prix d'achat T.T.C., plafonné à 9000 Euros pour les 4 roues et à 3000 Euros pour les 2 roues.

La réglementation impose également à certains véhicules, tels que les taxis, des émissions inférieures à 190 g de CO₂ par km.

Le Service des Parkings Publics met gracieusement à la disposition des utilisateurs de véhicules électriques plus de 500 prises de recharge, et offre des réductions sur ses abonnements.

Les véhicules électriques sont également exemptés d'estampille, et bénéficient de la gratuité du stationnement en surface.

Début 2016, on comptait 1 266 véhicules électriques et hybrides immatriculés en Principauté, dont 103 dans l'Administration.

Un partenariat conclu entre la Métropole Nice Côte d'Azur et Monaco permet aussi aux utilisateurs des véhicules électriques, abonnés auprès des Parkings Publics de la Principauté, de recharger gratuitement leur(s) véhicule(s) sur les bornes du système Auto-Bleue installées à Nice sous réserve de leur inscription sur le site Auto-Bleue (www.auto-bleue.org).

Par ailleurs, la CAM et le Gouvernement ont développé depuis 2010 un service de vélos à assistance électrique qui compte 72 vélos et 12 stations. Ce service est voué à se développer, avec la mise en œuvre progressive de nouvelles stations dans les différents quartiers de Monaco.

La CAM s'est également équipée, depuis juillet 2011, de quatre bus hybrides, en plus de son parc actuel fonctionnant entièrement avec du diester. Depuis 2016, 7 nouveaux bus hybrides, nouvelle génération, complétent ce parc existant.

> SYSTÈME D'AUTO-PARTAGE

En juillet 2014, a eu lieu le lancement officiel de « MOBEE », un service d'auto-partage de véhicules électriques. Ce dispositif mis en œuvre par le Gouvernement

et par Sodetrel (filiale d'EDF), est doté d'une flotte de 25 Renault TWIZY. Afin de faciliter l'utilisation de ce service, une application smartphone permet de géolocaliser et réserver le véhicule le plus proche. Ce dispositif se distingue par son système de « freefloating » ou « boucle ouverte », qui permet à l'utilisateur de restituer le véhicule n'importe où en Principauté, sans être obligé de le ramener à un emplacement spécifique.

Les abonnés peuvent ainsi stationner gratuitement et déposer leur TWIZY en surface, sur les emplacements 2 et 4 roues, ou dans les parkings publics partenaires.

■ GESTION DES DÉCHETS

La politique de gestion des déchets en Principauté a pour objectifs de limiter leur production, d'optimiser leur collecte, leur traitement et leur élimination, notamment par leur valorisation matière. L'action du Gouvernement porte ainsi sur l'intensification de la collecte sélective et le développement de campagnes de sensibilisation de la population au tri.

L'actualisation du plan d'élimination des déchets a pour objectifs de mettre en cohérence et de coordonner l'ensemble des actions permettant d'assurer une gestion économiquement et écologiquement rationnelle des déchets produits sur le territoire à horizon 2030.

■ GESTION DE L'EAU

> GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La politique de la Principauté en matière de gestion de l'eau répond à des objectifs d'efficacité environnementale liés à la préservation des ressources et au traitement des eaux usées.

La rationalisation et la diminution des consommations d'eau restent parmi les enjeux majeurs dans le cadre d'une gestion durable de la ressource en eau. Ces dernières années, la prise de conscience par les ménages, les acteurs privés et publics de la Principauté, a entraîné une baisse sensible de la consommation d'eau à Monaco.

Depuis une dizaine d'années, grâce aux actions menées par l'Etat, le secteur privé et les particuliers, les consommations d'eau potable diminuent en moyenne de 1 % par an.

L'eau consommée en Principauté provient pour l'essentiel de la France (vallée de la Vésubie et de la Roya). La Principauté de Monaco utilise également ses ressources locales (sources Alice, Marie, Testimonio, Fontdivina et Ingram) qui alimentent selon les années entre 30 et 50 % du réseau public d'eau potable.



> TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES

La totalité des eaux usées de la Principauté, de Beausoleil et une bonne partie de celles des communes de Cap-d'Ail et de La Turbie sont collectées et traitées. Le traitement des eaux résiduaires est séparé en deux sites distincts :

- une usine de pré-traitement des eaux résiduaires (UPTER) souterraine, localisée sous le Rocher de Monaco, qui assure le pré-traitement physique des eaux : dégrillage, tamisage, dessablage et déshuilage;
- une usine de traitement des eaux résiduaires (UTER), en sous-sol d'un immeuble industriel de Fontvieille, qui assure le traitement primaire et secondaire des eaux. Sa conception a été réalisée suivant des impératifs de performance, de compacité et d'absence de nuisances.

Les actions du Gouvernement portent sur l'optimisation du réseau de collecte des eaux résiduaires et leur traitement afin de limiter les pollutions sur le milieu naturel et les impacts sanitaires pour l'homme.

■ GESTION DES ESPACES VERTS

Les espaces verts sont gérés de façon écoresponsable, avec la mise en œuvre de la lutte biologique,

l'emploi de fertilisants biologiques, et l'abandon de l'utilisation de tous produits chimiques. Il s'agit également de gérer les consommations d'eau par l'optimisation des installations et matériels hydrauliques, avec la rénovation des anciens réseaux, l'utilisation de matériels plus économes en eau, et l'implantation de végétaux méditerranéens, moins gourmands en eau.

Grâce à ces méthodes de gestion innovantes et rigoureuses, mises en place par la Direction de l'Aménagement Urbain, trois sites du secteur du Larvotto et la Roseraie Princesse Grace ont obtenu le label Espace Vert Ecologique (EVE). Cette distinction internationale constitue une véritable reconnaissance de la politique de gestion des jardins publics mise en œuvre depuis plusieurs années.

■ GESTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES

La surveillance permanente de la qualité des milieux est assurée par la Direction de l'Environnement tout au long de l'année, au travers des réseaux de surveillance de la qualité de l'air, de l'eau et des nuisances sonores, afin de répondre à deux enjeux prioritaires : lutter contre les pollutions et améliorer le cadre de vie de la Principauté.

Sur un territoire d'une superficie d'environ 2 km², la Principauté de Monaco dispose d'un réseau de surveillance des différents paramètres mesurés qui peut être qualifié de dense, lui permettant d'avoir une bonne représentativité des variations d'un milieu urbain.

Ce réseau de surveillance des milieux est complété par un réseau de surveillance des risques naturels, dont l'enjeu consiste à assurer à la Principauté une information locale fiable, en restant connectée avec les données et les alertes définies par les réseaux de surveillance de la région voisine.

Le réseau de surveillance des risques est composé :

- d'un système de capteurs sismiques ;
- d'un marégraphe, en coopération avec le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM);
- d'un système de détection de la radioactivité ambiante ;
- d'un réseau de 3 stations de surveillance météorologique permettant de recueillir les données de températures, de précipitations, de vents, d'hygrométries et du rayonnement solaire.

Chaque année, le Focus météorologie et climat publié par l'IMSEE propose à partir des données de température, de pluviométrie et du nombre de jours de pluie, une analyse des valeurs moyennes relevées annuellement par rapport aux normales climatiques calculées sur la période 1981-2010. Ces données sont enregistrées par la station météorologique du Jardin Exotique, et traitées conjointement par la Direction de l'Environnement et l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques.

> QUALITÉ DE L'AIR

En Principauté, la surveillance de la qualité de l'air a été mise en place dès 1991. Elle est assurée par un réseau automatisé de 5 stations (quai Antoine 1er, rue Grimaldi, place des Moulins, Fontvieille et boulevard Charles III). Ce réseau fournit des mesures en continu, et permet l'élaboration des alertes en cas de pics de pollution, et le suivi à long terme de l'évolution de la qualité de l'air.

Les polluants visés sont : le dioxyde d'azote, les particules fines et les particules en suspension, le plomb, le dioxyde de soufre, l'ozone, le monoxyde de carbone et le benzène. Les valeurs relevées sont comparées aux valeurs limites fixées par les directives européennes.

En Principauté, l'évolution annuelle de la qualité de l'air montre une amélioration continue des valeurs relevées par le réseau de surveillance. Cette situation favorable s'explique pour beaucoup par la politique de mobilité



de la Principauté : un parc automobile récent et donc moins polluant, un nombre de véhicules électriques ou hybrides croissants, un réseau de transports urbains efficace, une vitesse automobile limitée à 50 km/h en ville, et une activité industrielle peu polluante.

> PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET AIR PACA

La Principauté a signé en décembre 2015 un Accord cadre de coopération avec Air PACA relatif à la qualité de l'air et au climat. Ce partenariat porte principalement sur :

- l'évolution de la surveillance de la qualité de l'air ;
- la maintenance des réseaux ;
- la surveillance de la qualité de l'air intérieur ;
- le développement d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre ;
- la modélisation et la prévision de la qualité de l'air ;
- la sensibilisation à l'environnement atmosphérique.

> LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

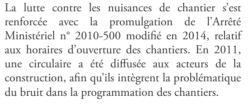
Les principales sources de nuisances sonores en Principauté sont les chantiers, les transports routiers, l'héliport, les bruits liés aux établissements de nuit, et les bruits de voisinage. L'action du Gouvernement porte sur deux aspects : la surveillance des pollutions sonores et la lutte contre les nuisances de chantier.

Le réseau de mesure et de surveillance des nuisances sonores est assuré par 3 stations fixes de mesures en continu du bruit (Fontvieille, héliport et rue Grimaldi), et 2 stations mobiles multi-capteurs (météo-bruit) placées dans des « zones à enjeux ».

La Direction de l'Environnement met en place un observatoire du bruit, en partenariat avec l'association « ACOUCITE », pôle de compétence en matière d'environnement sonore urbain. Cet observatoire a pour objectif de permettre d'évaluer les actions à entreprendre, de faciliter l'intégration de la problématique du bruit dans de multiples domaines (plan de circulation, aménagements adaptés, chantiers propres, mise en place d'un réseau de bruit, communication, sensibilisation...) et d'avoir une vision prospective en la matière.

> LUTTE CONTRE LES NUISANCES DE CHANTIER

Face à la multiplicité et parfois la complexité des chantiers, l'Etat veille à limiter leurs nuisances et la gêne qu'ils peuvent occasionner dans leur proximité immédiate.



Par ailleurs, le Service des Travaux Publics met en place une surveillance des niveaux sonores des chantiers publics.



NEWS OF THE YEAR

LE PLAN ENERGIE CLIMAT DE LA PRINCIPAUTÉ : « DATA + » UNE BASE DE DONNÉES SUR LES ÉNERGIES ET LEURS USAGES EN PRINCIPAUTÉ - 12 JANVIER 2015

Lundi 12 janvier 2015, la Société Monégasque de l'Electricité et du Gaz (SMEG) et le Gouvernement Princier présentaient conjointement la nouvelle base de données Data +. A travers cette démarche qui s'inscrit dans le cadre du Plan Energie Climat de la Principauté, le Gouvernement a confié à la SMEG la mission de développer Data +, une base de données relative aux consommations énergétiques sur le territoire de la Principauté, dont la finalité est d'optimiser la connaissance de ces consommations pour cibler au mieux les objectifs de la politique de la demande énergétique, et améliorer ainsi l'efficacité énergétique.

Dans un souci d'exemplarité, le Gouvernement a souscrit à l'offre EGEO (certificats d'origine renouvelable) pour l'ensemble de ses contrats, depuis le 1^{er} janvier 2015. Ces certificats attestent que l'équivalent de votre consommation sur un an a été produit à partir de sources d'énergies renouvelables qui peuvent être éoliennes, solaires, géothermiques et hydrothermiques.



3ème ATELIER SUR L'ACIDIFICATION DES OCÉANS - 14 JANVIER 2015

Les conclusions du troisième atelier sur l'économie de l'acidification des océans ont été rendues, mercredi 14 janvier, au Musée océanographique. Cet atelier portait sur l'étude de l'impact socio-économique de l'acidification des océans sur les communautés côtières et leurs possibilités d'adaptation à différents niveaux, afin d'élaborer des recommandations aux décideurs politiques et aux gestionnaires. Il a réuni 53 experts venus de 20 pays.

La principale conclusion concerne les impacts de l'acidification des océans, qui seront essentiellement négatifs au niveau économique, social et culturel. Encore faibles aujourd'hui, ces impacts augmenteront dans le futur.



S.A.S. le Prince Souverain Albert II a rappelé que l'acidification des océans représentait un sujet de préoccupation majeur pour la Principauté, comme en témoigne les actions menées par Sa Fondation, ainsi que la création en 2014, de l'association monégasque pour l'acidification des océans, qui permet de coordonner les activités des organismes monégasques (Fondation Prince Albert II de Monaco, Centre Scientifique de Monaco, Agence Internationale de l'Energie Atomique, et Institut Océanographique) en ce domaine.

JOURNÉE D'ESSAIS DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES : 16ème ÉDITION DE L'OPÉRATION « JEUN'ELEC »

5 FÉVRIER 2015



Dans le cadre de la 16^{2me} édition de l'opération Jeun'Elec, plus de 400 élèves de 4^{2me} des collèges de la Principauté ont participé à une journée d'essais de véhicules électriques au parking des Pêcheurs. Tous les modes de transports électriques ont été présentés : scooters, vélos à assistance électrique, automobiles et karts. Comme l'an passé, un atelier de sécurité routière, animé par la Direction de la Sûreté Publique, a été également proposé à ces jeunes, susceptibles de conduire un 2-roues.

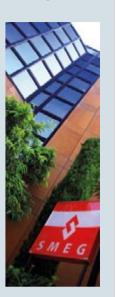
Organisée par le Club des Véhicules Electriques de Monaco, en collaboration avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Direction de l'Environnement, cette opération a pour but de sensibiliser les collégiens à la problématique de la pollution liée au transport routier urbain et aux solutions pour la réduire.

Les élèves étaient également invités à participer à un concours visant à créer un « slogo » (mélange de slogan et de logo) sur le thème de la mobilité électrique. En jeu, un scooter électrique avec une remise des prix qui s'est tenue le 25 mars 2015, dans le cadre du Salon Ever.



REVALORISATION DU TARIF DE RACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

Le tarif de rachat de l'électricité produite a été fixé à 0,36 € H.T. pour les systèmes sur toitures planes non intégrés au bâti, et à 0,53 € H.T. pour les autres. Cette mesure incitative est garantie pour 15 ans, et peut être accordée à tout propriétaire d'installation en projet ou existante, dont la puissance installée est supérieure ou égale à 3 kW crête (Le Kilowatt crête correspond à la puissance de pointe. Cette valeur indique la puissance atteinte par un panneau solaire exposé au rayonnement solaire dans des conditions optimales).



PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE : « AU-DELÀ DU CONSTAT, QUELLES SOLUTIONS ? » - 10 ET 11 MARS 2015

Plus de 200 participants originaires de 10 pays de la Méditerranée ont débattu deux jours durant au Yacht Club de Monaco sur la problématique de la pollution plastique les 10 et 11 mars 2015. Après avoir dressé un état des lieux de la pollution plastique en mer Méditerranée, des actions concrètes pour lutter contre cette problématique ont émergé. Au cours de cette conférence S.A.S. le Prince Souverain a annoncé l'interdiction des sacs plastiques à usage unique en Principauté. Une mesure mise en application le 1^{er} juin 2016.



RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES VÉLOS ÉLECTRIQUES

1er AVRIL 2015

Le développement du réseau de stations de vélos à assistance électrique se poursuit sur le territoire monégasque, avec l'acquisition de 15 vélos supplémentaires et par l'installation et la mise en service de 2 nouvelles stations : la vélostation «Notari», située rue Louis Notari, et la vélostation «Carmes» implantée sur le boulevard du Larvotto.

La Principauté compte ainsi 12 stations et plus de 72 vélos à assistance électrique. D'autres implantations de stations sont à l'étude afin de renforcer le maillage de la Principauté avec ce mode de déplacement doux.





LA PRINCIPAUTÉ INTÈGRE LE PROJET « RESPIRE » - 2 AVRIL 2015

La Principauté de Monaco a intégré le projet RESPIRE (Réseau Pour le suivi du Recrutement). Ce réseau de surveillance a pour rôle le suivi sur le plan écologique et scientifique l'arrivée des populations de petites larves de poissons en zone littorale. L'objectif est d'évaluer la capacité des ports à accueillir le recrutement des larves, et d'étudier, à l'échelle de la façade maritime, le rôle des zones portuaires dans le cycle de vie des poissons.

Pour ce faire, neuf habitats artificiels appelés Biohut®, positionnés sous des pontons, ont été sélectionnés sur la quarantaine déjà installés dans les ports de Monaco. Le Biohut® est un habitat artificiel installé durant la période de colonisation des côtes (mars à octobre), constitué d'une cage en acier remplie de coquilles d'huîtres, associée à une cage vide. En Principauté, les coquilles d'huîtres utilisées sont issues de l'écloserie de Fontvieille, et constituent un moyen de traitement des déchets innovant.

Au total, une vingtaine de ports du pourtour méditerranéen seront équipés de Biohut* spécifiquement dédiés aux larves et juvéniles de poissons côtiers. Une surveillance scientifique régulière est mise en œuvre selon un protocole précis, trois fois par an.

CLÔTURE DE L'ÉTUDE OPTIMA PAC - 22 AVRIL 2015

Quatre ans après son lancement et un investissement de 1,6 millions d'euros, le projet Optima-Pac, coordonné par les entreprises Veolia et Dalkia, ainsi que par la Direction de l'Environnement, arrive à son terme.

Sous l'intitulé « Optimisation des performances et maîtrise des impacts sur le milieu marin des pompes à chaleur eau de mer – Optima Pac », ce projet, labellisé par le pôle Mer Méditerranée, a été sélectionné par le Groupe de Travail Interministériel le 1^{er} Mars 2011, dans le cadre du 11^{ème} Appel à Projet, et financé par le Fonds Unique Interministériel.

Il a reçu également une aide financière du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Général et de la Principauté de Monaco. Il visait une optimisation des performances techniques et environnementales des Pompes A Chaleur eau de mer (PAC), en tenant compte des effets potentiels sur le milieu marin.

Autour d'un véritable réseau d'acteurs et de partenaires, ce projet innovant et collaboratif, a permis d'organiser une filière industrielle permettant le développement des PAC dans une approche globale. Menées depuis 2011 sur le littoral monégasque, qui constitue un laboratoire exceptionnel (avec notamment ses 70 PAC, produisant environ 17 % de l'énergie totale consommée par la Principauté de Monaco), les recherches ont permis de dynamiser cette technologie de production d'énergie thermique à partir de la mer, ressource renouvelable et propre.

Les conclusions, rendues lors d'une réunion de clôture au Musée Océanographique de Monaco le 21 avril 2015, en présence de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, soulignent les conditions particulièrement favorables au développement de cette énergie thermique marine.



LA DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES CERTIFIÉE ISO 9001 : 2008 POUR LA « GESTION DE LA FLOTTE SOUS PAVILLON MONÉGASQUE, DES ESPACES MARITIMES ET DE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION » - 26 MAI 2015

Lors de la remise de la certification, Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme a félicité l'équipe des Affaires Maritimes pour cette certification ISO 9001 : 2008, en soulignant : « Pour un Service de l'Etat, s'engager dans cette démarche c'est aussi, de façon volontaire, vouloir encadrer qualitativement la notion de service public et ainsi répondre avec efficacité aux attentes légitimes des usagers. Cela s'inscrit pleinement dans l'esprit de modernisation de notre Administration ».

La Direction des Affaires Maritimes est le troisième service du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme à être certifié ISO, après le Service des Parkings Publics (ISO 14001 et 9001) et la Direction de l'Environnement (ISO 14001).



UNE DÉCLARATION DE MONACO POUR L'ANTARCTIQUE - 8 JUIN 2015

Mme Isabelle Rosabrunetto, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, a ouvert le 8 juin dernier la réunion d'Experts du Comité pour la Recherche Antarctique (SCAR) intitulée « L'Antarctique et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 : la Déclaration de Monaco », organisée conjointement par le Gouvernement Princier, le Centre Scientifique de Monaco, le Comité Scientifique pour la Recherche Antarctique et la Monash University.

L'objectif de cette réunion, à laquelle participait une vingtaine d'experts internationaux, était d'identifier les stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité dans les régions antarctiques et subantarctiques, et d'évaluer comment ces plans d'actions s'inscrivent dans les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD).

Ainsi, la Déclaration de Monaco sur le Plan stratégique pour la biodiversité en Antarctique fournira aux décideurs des recommandations pour juguler les impacts sur ces écosystèmes vulnérables, comme la pêche et le tourisme.



APIDAYS 2015 - 15 JUIN 2015

Vendredi 19 juin, la Principauté a participé aux journées nationales APIdays, organisées par les apiculteurs de L'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) dans plus de 80 villes. Ce programme de sensibilisation grand public,

en faveur de l'abeille et de l'apiculture, offre l'opportunité de mieux connaître et comprendre le rôle essentiel de cet insecte pollinisateur. Cette journée APIdays a permis aux enfants d'assister à la récolte de miel et de repartir avec un petit pot de ce nectar « made in Monaco ».

Rappelons que cet événement s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat que Monaco a conclu en 2011 avec



l'UNAF. Suite à ce partenariat, 6 ruches ont été installées sur le toit terrasse du Musée des Timbres et des Monnaies, et chaque année la Principauté s'associe aux actions de sensibilisation «L'abeille, sentinelle de l'environnement» pour informer sur les conséquences de la disparition des abeilles et inciter à leur protection.

Plus d'informations : amenagement@gouv.mc



PARTENARIAT UNESCO 23 JUILLET 2015



Le Gouvernement Princier a renouvelé son soutien auprès du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Alpi Marittime – Mercantour, aux côtés de la Fondation Prince Albert II de Monaco. La prorogation de la Convention-Cadre de partenariat, signée le 19 septembre 2008, ouvre la voie à la poursuite des projets engagés dans le cadre de la Convention-Programme «Inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO», qui vise à préparer, soutenir et présenter un dossier de candidature pour permettre à terme, au GECT, d'être inscrit sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Rappelons que la Principauté de Monaco et le Parc national du Mercantour entretiennent des liens privilégiés depuis 1979, avec la création de l'association des «Amis du Parc du Mercantour». Ce territoire commun Alpi Marittime – Mercantour, aux portes de Monaco, devenu Groupement Européen de Coopération Territoriale, constitue la partie la plus méridionale de la chaîne des Alpes ; son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO serait une reconnaissance internationale pour cet espace exceptionnel, tant pour sa richesse biologique, géologique et culturelle que pour son caractère unique.

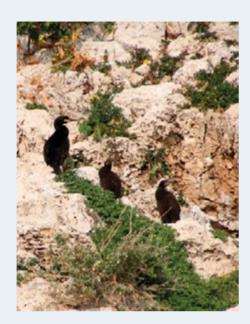
LE CORMORAN HUPPÉ DE MÉDITERRANÉE NICHE À MONACO - 23 SEPTEMBRE 2015

Depuis sa création en 2008, la Direction de l'Environnement s'est engagée dans l'inventaire de la faune et de la flore du territoire monégasque. Les équipes du Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence Alpes Côte d'azur l'accompagnent depuis cinq ans et interviennent notamment sur les suivis réguliers de l'avifaune.

Dans ce cadre, l'année 2015 a été marquée par une découverte importante : la preuve d'une nidification réussie sur la falaise du Rocher du cormoran huppé de Méditerranée, *Phalacrocorax aristoletis desmarestii*.

Le cormoran huppé de Méditerranée, relativement peu courant sur notre littoral, est protégé en Principauté. L'unique colonie connue en France continentale se situe dans les Bouches-du-Rhône, et la nidification d'un couple n'est avérée dans le Var que depuis 2006. Cette découverte constitue la première mention officielle de nidification de l'espèce dans ce secteur du littoral méditerranéen. Elle vient ainsi combler une lacune dans la continuité des sites des colonies françaises et italiennes.

La Principauté occupe désormais une position centrale dans la zone d'expansion de l'espèce.



RECENSEMENT DES POPULATIONS DE MÉROUS BRUNS ET DE CORBS LE LONG DES CÔTES MONÉGASQUES - 16 OCTOBRE 2015

Dans le cadre de ses programmes d'étude et de suivi des biocénoses marines, la Direction de l'Environnement a réalisé son 6 eme recensement des populations de mérous bruns et de corbs le long du littoral monégasque en octobre 2015. Ces espèces patrimoniales, dont l'espérance de vie peut dépasser une trentaine d'années, sont particulièrement vulnérables. En Principauté, ces deux espèces sont protégées au titre du Code de la Mer ; en France, elles font l'objet d'un moratoire de protection de 10 ans pour le mérou (jusqu'en 2023), et de 5 années pour le corb (jusqu'en 2018).



Cet inventaire repose sur des protocoles utilisés depuis près de 30 ans par le Groupe d'Etude du Mérou (GEM), en particulier dans le Parc National de Port-Cros, dans certaines réserves naturelles Corses et continentales, mais également hors réserve.

Avec l'appui logistique de la Direction des Affaires Maritimes, une douzaine de plongeurs et d'apnéistes, scientifiques du GEM, associés aux plongeurs de la Direction de l'Environnement, ont quadrillé les fonds monégasques, jusqu'à 40 m de profondeur.

Cette nouvelle campagne d'étude a permis de préciser l'évolution des populations de ces deux espèces protégées dans les eaux monégasques en dénombrant 193 mérous et 25 corbs. Lors du précédent recensement, datant d'octobre 2012, 78 mérous (de 20 à 95 cm de longueur) et 13 corbs (de 25 à 35 cm) avaient été comptabilisés.

ANNIVERSAIRE DES 40 ANS DE L'AMPN - 21 NOVEMBRE 2015

Créée le 21 novembre 1975 à l'initiative du Prince Rainier III, l'Association Monégasque pour la Protection de la Nature (AMPN) a célébré son $40^{\rm ème}$ anniversaire en effectuant une plongée dans les eaux du Larvotto, commémorant la mémoire du Président fondateur de l'association, M. Eugène Debernardi. Aujourd'hui présidée par sa fille, Jacqueline Debernardi, l'AMPN poursuit son méticuleux travail de protection et d'entretien de la réserve monégasque.



Rechargement

SMART MOBILITY CITY AWARD 2016

L'ensemble des actions entreprises par le Gouvernement monégasque en matière d'éco-mobilité ont été récompensées par l'attribution à la ville de Monaco du « Smart Mobility City Award 2015 » par la Fondation Prospective et Innovation. Ce prix a été remis à la Principauté le 24 novembre 2015 lors d'une cérémonie qui a eu lieu durant le salon CINEV (China New Energy Vehicle Sow) à Hong-Kong.

MONACO HONORÉ À HONG KONG - 26 NOVEMBRE 2015

Dans le cadre du China New Energy Vehicle Show, qui se déroulait à Hong Kong du 24 au 26 novembre 2015, la stratégie de la Principauté dans le domaine du développement durable, et plus particulièrement de la mobilité propre, a été honorée par l'octroi de « L'Europe-China Smart Mobility City Award ».

Cette distinction a été remise dans le cadre de la manifestation par M. Jean-Pierre Raffarin, Président de la Fondation Prospective et Innovation, à une cité européenne et une cité chinoise. Pour la Chine, elle a été attribuée à la ville de Shenzen. A cette occasion et à l'initiative des autorités chinoises, un mémorandum d'entente a été signé entre la Principauté, représentée



par S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre Plénipotentiaire, Chargé de Missions auprès du Ministre d'Etat, et le Directeur Général de la « Shenzen Development and Reform Commission », organe de la municipalité de Shenzen, chargé de l'établissement des plans et politiques de développement des énergies nouvelles, d'efficacité énergétique et de la promotion de la préservation de l'environnement. Ce mémorandum prévoit le développement d'une coopération entre les deux entités dans le domaine de la mobilité propre, de l'efficacité énergétique et du développement urbain.

POURSUITE DES INVENTAIRES DE LA BIODIVERSITÉ MONÉGASQUE

En 2014 et 2015, l'inventaire de l'entomofaune a été complété par une étude de la mésofaune et de la macrofaune des sols des espaces verts aménagés de la Principauté de Monaco portant plus particulièrement sur 4 classes d'Arthropodes : les Collemboles, les Insectes dont surtout les Coléoptères, les Crustacés Isopodes (cloportes) et les Myriapodes (mille-pattes).

Les résultats sont encourageants, témoignant de l'excellente santé des sols. Des déterminations sont encore en cours, mais 6 espèces de Coléoptères viennent d'ores et déjà enrichir l'inventaire initial comportant une espèce invasive, *Ataenius picenus*, ainsi que le plus petit coléoptère du monde, *Ptinella mekula Kubota*. Une espèce rare a été trouvée dans le jardin de la Villa Sauber : un carabique *Trechus fairmairei*.

Initiés en 2015, les inventaires des lépidoptères hétérocères (papillons nocturnes) et des chiroptères (chauves-souris) se poursuivent en 2016 et viendront compléter la diversité de la faune terrestre monégasque.



LIVRE ATBI - 16 DÉCEMBRE 2015



Depuis 2008, le Gouvernement Princier et la Fondation Prince Albert II de Monaco soutiennent l'inventaire généralisé de la biodiversité dans les parcs du Mercantour et Alpi Marittime et dans ce cadre, un livre intitulé « Biodiversité des Alpes, l'inventaire sans frontières » a été édité fin 2015. A l'occasion de la sortie de cet ouvrage, une réception a été organisée au Novotel, le 16 décembre 2015, à 19H00 en présence de Mme Marie-Pierre Gramaglia, de S.E. M. Bernard Fautrier et du nouveau Président du Parc du Mercantour, Monsieur Charles-Ange Ginésy. Cet événement a été l'occasion de remercier les partenaires de leur soutien dans cette grande aventure de l'ATBI (All Taxa Biodiversity Inventory), mais également tous ceux qui y ont participé : scientifiques, naturalistes, agents des parcs, photographes et auteurs du livre, journalistes...

Un tel inventaire généralisé de la biodiversité est le premier du genre en Europe, et seulement le deuxième au niveau mondial. Ainsi, plus de 350 taxonomistes de plus de 10 pays européens ont contribué à cet inventaire qui a permis la découverte de plus de cinquante espèces nouvelles pour la science, et offre aux décideurs et aux

gestionnaires un état de référence. Au total, ce ne sont pas moins de 12 000 espèces qui ont pu être déterminées sur un territoire d'une superficie de près de 2 500 km², identifié comme point chaud de la biodiversité. Ce projet ambitieux a mobilisé les énergies de plus de 300 spécialistes, scientifiques, naturalistes et agents des parcs.

EXPOSITION « DES ELÉPHANTS ET DES HOMMES »

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2015

Cette exposition photographique, organisée par l'association « Les Clichés de l'Aventure » et le Gouvernement Princier, aux côtés de l'association « Baby et Népal », s'est tenue dans la galerie du Parking des Pêcheurs du 16 novembre 2015 au 3 janvier 2016.

Les clichés du photographe Jean-François Mutzig, fruits de son œil expérimenté, visent à émerveiller et faire réagir. Ils illustrent avec justesse la relation particulière qui unit l'Homme à l'éléphant.

Victime du braconnage, des changements climatiques et de la destruction progressive de son habitat, l'éléphant est devenu un objet de préoccupation pour la communauté internationale.



SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC AIR PACA DÉCEMBRE 2015

Fin 2015, la Principauté a signé une Convention de partenariat avec l'Association de surveillance de la qualité de l'air, Air PACA. Ce partenariat avec la Direction de l'Environnement porte principalement sur 6 axes :

- l'évolution de la surveillance de la qualité de l'air ;
- la maintenance des réseaux ;
- la surveillance de la qualité de l'air intérieur ;
- le développement d'un inventaire des émissions et des gaz à effet de serre ;
- la modélisation et la prévision de la qualité de l'air ;
- la sensibilisation à l'environnement atmosphérique.



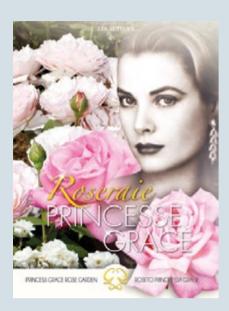
MARCHÉ DE PERFORMANCE ENERGÉTIQUE

L'année 2015 a constitué la seconde année de mesure de la performance. Ce marché a permis à la Principauté de bénéficier de l'effet de levier de l'investissement privé pour exploiter ses gisements d'économies d'énergie.

Ce projet doit conduire à une réduction de 35% des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments considérés. La seconde année d'exploitation s'est soldée sur une amélioration de l'efficacité énergétique de 27%, contre 25% en 2014.



OUVRAGE SUR LA ROSERAIE PRINCESSE GRACE



En 2014, dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de la création de la Roseraie Princesse Grace, la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU), avec le soutien de la Manufacture PIAGET, a réalisé l'agrandissement et la modernisation de ce jardin.

Afin de retracer l'histoire de ce lieu, créé en 1984 à l'initiative de S.A.S. Le Prince Rainier III, qui souhaitait dédier un espace en souvenir de Son épouse la Princesse Grace qui vouait une passion pour les fleurs et qui a toujours su trouver les mots pour décrire les roses, la DAU a réalisé en 2015 un ouvrage sur la Roseraie Princesse Grace nouvellement crée.

Ce livre écrit par la DAU, Monsieur Gérald Meylan, Past Président de la Fédération des Sociétés de Roses, et Obtenteurs de rose, et la plupart des photos réalisées par Monsieur Giuseppe Mazza, raconte par thèmes ce jardin, son histoire et sa modernité.

Cet ouvrage nous présente cette roseraie emblématique qui s'étend désormais sur une surface de 5 000 m², avec 8 000 plants de rosiers nouvellement implantés de plus de 300 variétés différentes.

L'image de cette roseraie est de trois ordres :

- paysagère : l'agrandissement et l'ouverture à l'extérieur, les gazons supprimés, et la création d'un mur d'eau de 50 m de longueur.
- écologique : à la fois pour sa réalisation et pour sa maintenance, cet espace se veut le plus respectueux possible de l'environnement, et a été labellisé Espace Végétal Ecologique (EVE label décerné par l'organisme international « Ecocert Environnement »).
- éducative : la roseraie est répartie en huit thèmes différents, mettant en avant l'histoire de la rose, le lien de la famille Princière et de personnalités avec cette fleur emblématique, les rosiers paysagers dans les villes, et les nouvelles obtentions qui ont marqué l'évolution des rosiers modernes par leur beauté et leur parfum puissant.

